Nations Unies S/PV.6770



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6770e séance

Mardi 15 mai 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Mehdiyev	(Azerbaïdjan)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Parham
	Togo.	M. Menan

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport spécial du Secrétaire général sur la Somalie (S/2012/283)

12-33980 (F)







La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2012/283)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Je prie le fonctionnaire du protocole d'escorter S. E. M. Cheikh Charif Cheikh Ahmed, Président du Gouvernement fédéral de transition de la République somalienne à la table du Conseil.

M. Cheikh Charif Cheikh Ahmed, Président du Gouvernement fédéral de transition de la République somalienne, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. le Président Ahmed.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Augustine Mahiga, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et Chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/283, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie.

Je donne la parole à S. E. M. Cheikh Charif Cheikh Ahmed, Président du Gouvernement fédéral de transition de la République somalienne.

Le Président Ahmed (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à adresser mes remerciements au Conseil de sécurité et à dire mon appréciation pour son intérêt soutenu et son appui énergique en faveur de la paix en Somalie. Les deux visites effectuées à Djibouti par les membres du Conseil de sécurité en juin 2008 et en mai 2011 en vue de faire toute la lumière sur la réalité des faits douloureux survenus en Somalie et pour tenter d'y établir la paix prouvent clairement que le Conseil aspire au règlement du problème somalien. Cela apparaît également dans les résolutions pertinentes adoptées par le Conseil sur la même question, et qui sont toutes l'expression sincère de sa bonne foi et de son désir sincère de rétablir la sécurité et la stabilité en Somalie et de mettre fin aux souffrances que le peuple somalien subit depuis près de deux décennies.

Nous remercions et saluons également l'ONU et son Secrétaire général, M. Ban Ki-moon – qui n'a eu de cesse, dans les instances internationales, de lancer des appels et d'attirer l'attention sur l'importance d'un rétablissement de la sécurité et de la stabilité en Somalie –, ainsi que les pays membres de l'Union africaine qui apportent leur plein appui au Gouvernement et au peuple somaliens. De même, je remercie sincèrement l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui a pris de très bonnes décisions, efficaces et utiles, concernant la question somalienne et a envoyé les meilleurs parmi ses jeunes pour qu'ils se tiennent aux côtés du peuple somalien et risquent leur vie pour protéger les citoyens somaliens innocents et défendre leur indépendance, leur liberté, leurs droits fondamentaux et leurs objectifs, mis à mal par ceux qui prônent la guerre, la spoliation et le chaos. Les décisions courageuses prises par l'IGAD ont joué un rôle important dans l'expulsion d'Al-Qaida et des Chabab de nombreuses zones de la Somalie qui connaissent aujourd'hui le calme et la stabilité après que le Gouvernement somalien, avec l'appui des forces de l'Union africaine appuyées par la communauté internationale, a rétabli l'ordre public. Je me dois également de remercier tous les États et organisations internationales ou régionales qui ont contribué à apaiser les souffrances de nos concitoyens, qui avaient désespérément besoin d'aide ces dernières années.

Les groupes terroristes des Chabab et d'Al-Qaida ont profité de la confusion et de l'instabilité qui régnaient dans le pays pour mener une guerre dévastatrice contre le peuple somalien et commettre à son encontre des crimes et des actes inhumains au nom du jihad et sous le couvert de la religion – des actes qui sont contraires à l'esprit de la religion et aux bonnes mœurs. C'est ce qui a contraint le peuple somalien à se disperser, ses membres devenant soit des émigrés dont la situation les oblige à se jeter dans les bras de pays du monde afin de pourvoir à leurs besoins; soit des personnes déplacées vivant sous les tentes de l'asile dressées aux confins des pays voisins; soit des citoyens qui ont préféré rester dans leur pays, déterminés à

mettre leurs espoirs dans leur gouvernement et la communauté internationale, dans l'attente de l'avènement de la sécurité et de la sûreté.

Le peuple somalien, qui a souffert des pires violences et de crises successives, n'a pas cédé aux violences et aux tortures, et l'abattement et l'épuisement ne l'ont pas empêché de continuer de rechercher une solution pacifique qui convienne à tous. Il s'est efforcé de parvenir à la formation d'un gouvernement d'unité nationale afin qu'il conduise le pays à la sécurité et à la stabilité et représente toutes les composantes de la société somalienne sans marginaliser un quelconque élément national. C'est pourquoi les Somaliens ont cherché à participer aux conférences sur la réconciliation nationale, dont la plupart ont été organisées dans les pays voisins de la Somalie, avec l'appui de la communauté internationale. Au total, près de 15 conférences ont eu lieu, la dernière étant la Conférence pour la paix de Djibouti, tenue en 2009, qui a abouti à la formation de notre gouvernement qui exerce le pouvoir dans le pays. Ce gouvernement a été mis en place pour instaurer une paix et une prospérité durables et assurer le bien-être et le développement global de ses citoyens.

Le Gouvernement de la République somalienne, qui bénéficie de l'appui et de l'assistance de la communauté internationale, a résisté aux coups portés par ses opposants membres d'Al-Qaida et des Chabab et des terroristes internationaux. Il a réussi à les chasser de la plus grande partie du pays et à étendre de nouveau son contrôle à de nombreuses régions de la République. Il s'occupe aujourd'hui des affaires du pays et a engagé la reconstruction. Après avoir écarté ceux qui semaient la discorde et provoquaient les conflits internes, il a redonné le sourire à ses enfants, qui ont été victimes des guerres prolongées et des troubles successifs.

Le Gouvernement fédéral de transition est conscient de l'importance de la transition pour un retour à la normale par le biais de la mise en œuvre des politiques définies dans la feuille de route, qui prévoit l'élaboration d'une constitution définitive pour le pays et sa ratification par les chefs de clan, les intellectuels, les membres de la diaspora, les associations de jeunes et de femmes, et tous les membres de la population habilités à participer à sa ratification. Le projet de constitution est le résultat de huit ans d'efforts inlassables de la part des experts somaliens et internationaux qui en ont élaboré les dispositions et étudié la teneur, dans le but d'aboutir à un texte complet qui tienne compte des intérêts de la Somalie et apporte une réponse à ses besoins et à la situation actuelle.

Le nouveau projet de constitution n'est pas le fruit du hasard ou de considérations d'ordre émotionnel, il procède des aspirations des Somaliens, qui attendent toujours la fin du système de transition et un retour à un régime de gouvernement normal. Nous espérons, et nous estimons, que cette constitution est l'une des meilleures au monde sur la forme comme sur le fond. Elle est l'aboutissement des délibérations des experts et spécialistes somaliens, sous l'égide des comités de membres du clergé et de sages. Je tiens à assurer le Conseil que le projet de constitution tient dûment compte des intérêts du peuple somalien et qu'il est conforme aux principes, traditions, systèmes et normes islamiques. Une fois qu'il aura été approuvé par l'Assemblée constituante, le projet de constitution sera encore passé en revue et mis aux voix.

Alors que je quittais Mogadiscio, les chefs de clan somaliens étaient encore en réunion afin de sélectionner 825 représentants bénéficiant de la confiance de tous les clans somaliens, qui seront chargés de ratifier le projet de constitution de la République somalienne. Après tous ces efforts, nous nous engageons aujourd'hui devant la communauté internationale à préparer le terrain en vue de la mise en place d'un parlement national représentatif de l'ensemble des secteurs de la société somalienne, y compris le clergé, les jeunes, les femmes et les enfants. Ce parlement doit être prêt à nommer un nouveau président en vue de former un gouvernement d'unité nationale composé d'hommes et de femmes qualifiés, capables de gérer les principaux organes de l'État avec compétence et sagesse, en répartissant équitablement les ressources nationales entre tous les membres de la société, dans le cadre des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État.

En plus des mesures que nous avons déjà prises, nous tenons à assurer une fois de plus les membres du Conseil que le processus de réconciliation par la négociation est engagé entre le Gouvernement et les populations du nord, en vue de la conclusion d'un accord mettant fin au différend qui nous a opposés à nos frères après leur tentative unilatérale de sécession. Nous poursuivrons ces efforts jusqu'à ce que le calme soit revenu et la cohésion nationale rétablie, et que la Somalie retrouve la situation qu'elle connaissait auparavant. La gestion du pays sera entre les mains du

peuple somalien, dans une société démocratique où tout le monde est égal et personne n'est marginalisé.

Nous attirons l'attention du Conseil sur le fait que nous sommes au seuil d'une nouvelle phase. Nous avons parcouru un long chemin dans la mise en œuvre de la feuille de route. Nous avons besoin que la communauté internationale redouble d'efforts pour nous aider à franchir l'étape actuelle dans les délais, afin de ne pas risquer de ramener l'anarchie et le terrorisme, et pour préserver les acquis obtenus jusqu'à présent et prouver que l'argent et le sang versés pour nous permettre d'arriver où nous sommes n'ont pas été versés en vain.

Mon pays, qui a connu une longue période d'anarchie et d'instabilité après l'effondrement de ses institutions constitutionnelles et de ses services administratifs, doit aujourd'hui consentir des efforts supplémentaires pour remettre sur pied ses institutions afin qu'elles puissent s'acquitter de leurs fonctions vitales et servir le peuple somalien. Je pense que l'étape actuelle est propice au rétablissement de ces institutions et que les conditions sont là pour justifier ces efforts, après la défaite d'Al-Qaida en Somalie, et compte tenu de l'intérêt croissant qu'accorde la communauté internationale au développement de nos institutions et de la volonté de nos concitoyens de faire le nécessaire pour permettre leur bon fonctionnement.

Au cours de la prochaine étape, il nous incombera de créer le climat propice à ce travail. Il est indispensable que la Somalie soit stable, sûre et libérée de l'anarchie et de la violence si elle veut reconstruire son infrastructure et ses institutions publiques et mettre en place les hauts fonctionnaires et administrateurs qui seront chargés de gérer les différents gouvernorats et de former des cadres capables de gérer les organes gouvernementaux, les services commerciaux, les hôpitaux et les écoles et de mener à bien les autres tâches indispensables au service de la population somalienne. Nous attendons donc du Conseil de sécurité qu'il nous apporte son appui dans les domaines suivants.

Nous devons renforcer, sur les plans politique et économique, le travail de l'Assemblée constituante chargée de ratifier la nouvelle constitution en lui fournissant les moyens financiers nécessaires au bon déroulement de ses travaux. Dans ce domaine, nous n'avons rien reçu de l'aide internationale escomptée.

Nous devons promouvoir les conférences de réconciliation afin de préserver l'unité nationale de la Somalie et maintenir une paix globale sur tout le territoire somalien.

Nous devons adopter une position de fermeté face à ceux qui chercheraient à faire obstacle à l'instauration de la paix en Somalie, y compris les séditieux qui pêchent en eau trouble et cherchent à faire connaître de nouveau au pays des années de chute et de combats.

Nous devons appuyer la constitution d'une armée somalienne capable de protéger la patrie, son indépendance et son intégrité territoriale.

Nous devons renforcer la sécurité nationale et former les forces de police et les agents du renseignement national, les doter d'un matériel de sécurité au point et leur donner les moyens de s'acquitter des responsabilités qui leur sont confiées.

Nous devons élaborer une stratégie globale de lutte contre les mouvements terroristes qui intensifient leurs activités en Somalie. Il sera difficile d'éliminer totalement ces mouvements de la région sans efforts internationaux concertés à cette fin.

Sans forces de sécurité efficaces capables de faire respecter l'ordre public et d'avoir un puissant effet dissuasif sur les criminels et ceux qui s'en prennent aux innocents et aux personnes sans défense, il ne sera pas possible de protéger les libertés fondamentales et les droits de l'homme dans un pays où sévissent des bandes de pirates et des mouvements terroristes qui tuent des citoyens innocents et rançonnent les navires commerciaux qui traversent les eaux internationales. Cela ne sera pas possible si le Conseil ne permet pas au Gouvernement somalien d'importer les armes nécessaires aux services de sécurité et ne lève pas l'embargo sur les armes qu'il lui a imposé.

En outre, les instances et organisations internationales et la communauté internationale, en général, devraient être invitées à contribuer à la reconstruction en Somalie et à travailler pour relancer les institutions économiques et les services dans le pays.

La poursuite de l'appui aux forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie devrait se traduire entre autres par une augmentation de leurs effectifs et de leurs moyens militaires afin d'améliorer leur efficacité au combat et leur capacité de lutter contre le groupe terroriste des Chabab, qui a récemment annoncé sa pleine alliance avec Al-Qaida.

Il faut aussi fournir un appui financier aux administrations locales qui ont été créées dans les zones récemment reprises à Al-Qaida.

Les membres actuels du Parlement devraient recevoir les indemnités et émoluments qui leur sont dus à titre de rémunération pour les services qu'ils ont rendus à la nation au cours de leur mandat. Il ne faut pas leur faire courir le risque d'être négligés et oubliés.

Ce que je viens de dire n'est qu'une goutte d'eau dans un océan agité et ne représente qu'une petite partie de la tâche gigantesque à laquelle doit s'atteler le peuple somalien en cette période de transition cruciale. Nous pensons que le Conseil est conscient de la dégradation de la situation dans notre pays, ainsi que de sa propre responsabilité de protéger le peuple somalien et ses libertés fondamentales.

J'espère ne pas être trop optimiste en disant que le peuple somalien, qui fait partie intégrante de la société humaine, est convaincu que la communauté internationale ne l'abandonnera pas à son triste sort et que les yeux du monde sont braqués sur lui, surtout après la récente Conférence de Londres, à laquelle ont participé les représentants de 55 pays et dont l'issue positive a témoigné d'une réelle compassion à son égard.

Le Gouvernement britannique, dirigé par David Cameron, mérite nos remerciements et notre gratitude pour avoir convoqué et organisé cette conférence. Nous espérons qu'il poursuivra ses efforts pour ramener la paix en Somalie, et nous exprimons notre gratitude et notre reconnaissance à tous les États, aux organisations internationales et régionales ainsi qu'aux personnalités qui ont pris part à cette conférence. Nous les invitons instamment à demeurer engagés en faveur de la paix en Somalie et à participer à la conférence qui se tiendra en Turquie le mois prochain.

La communauté internationale, par l'entremise des organisations internationales et régionales, a joué un rôle utile dans la fourniture d'une aide et d'une assistance humanitaire aux personnes touchées par la famine et la sécheresse en Somalie l'année dernière. Avant de terminer, je voudrais inviter tous les États et pays qui ont annoncé des contributions pour alléger le fardeau qui pèse sur le peuple somalien, qui a tant besoin d'assistance, à honorer leurs promesses. Je les remercie de leur engagement et de l'aide qu'ils nous ont apportée pendant la crise. Nous espérons que le reste de l'aide et de l'assistance promises nous sera fourni, de même qu'un appui continu pour permettre à ceux qui sont dans le besoin de reprendre leurs activités et de retrouver un niveau de vie digne du XXIe siècle. J'espère également qu'ils nous aideront à reconstruire notre infrastructure endommagée et à rétablir tous les services dont nos citoyens ont besoin.

Pour terminer, je voudrais exprimer nos remerciements et notre gratitude aux membres du Conseil et leur souhaiter plein succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président Ahmed de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Mahiga.

M. Mahiga (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter le dernier rapport du Secrétaire général (S/2012/283) et de fournir au Conseil un complément d'information sur la situation en Somalie. Je remercie le Conseil de l'appui continu qu'il me fournit ainsi qu'au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie. Je salue la présence de S. E. Cheikh Charif Cheikh Ahmed, Président du Gouvernement fédéral de transition de la République somalienne, qui vient de prendre la parole devant le Conseil. Sa présence ici aujourd'hui témoigne de sa volonté de faire entreprise commune avec la communauté internationale pour mener à terme la transition. Je tiens également à remercier le Président et le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie pour les excellentes relations que nous avons à Mogadiscio dans le cadre de notre travail avec les Institutions fédérales de transition.

Nous entrons maintenant dans la phase la plus cruciale de l'achèvement de la transition en Somalie, fixé pour août. Nous avons accompli des progrès considérables pour nous préparer à cette échéance. Nous avons pris des mesures importantes en faveur du processus d'élaboration de la constitution somalienne, comme le prévoient les Accords de Mbagathi et de Djibouti. Le projet de constitution sera présenté aux membres du Comité d'experts avant d'être soumis à l'Assemblée nationale constituante en vue d'une adoption provisoire d'ici à la fin du mois. Il s'agit d'une étape essentielle pour mener à bien la transition et jeter les bases de nouvelles délibérations sur le document pendant la période qui suivra l'échéance du mois d'août.

À cette fin, nous avons réuni à Mogadiscio un groupe de 135 dirigeants traditionnels qui sont actuellement en train de sélectionner 825 membres de l'Assemblée constituante nationale conformément à la

formule traditionnelle « 4,5 » pour la représentation des clans. En l'absence d'élections directes pour l'instant, ces dirigeants traditionnels sont le fondement de la légitimité de l'Assemblée constituante.

Les dirigeants traditionnels, qui viennent de toute la Somalie, notamment des zones nouvellement libérées, sont un symbole d'unité nationale et incarnent la volonté de mettre fin à la transition. En outre, ils dissoudront le Parlement actuel et sélectionneront les membres du nouveau Parlement, qui sera de taille plus réduite et où les sièges seront attribués sur la base du mérite. Le nouveau Parlement choisira ses nouveaux dirigeants politiques en juillet et un nouveau gouvernement en août.

Depuis leur arrivée à Mogadiscio, les chefs traditionnels ont entrepris un exercice d'autovalidation de l'authenticité de leurs origines et de leur représentativité. Les signataires principaux se réuniront plus tard cette semaine pour nommer un comité technique de sélection chargé de gérer l'Assemblée constituante et d'examiner d'autres questions liées à l'adoption provisoire du projet de constitution et à la sélection des membres du nouveau Parlement.

Ces processus forment l'un des piliers de la feuille de route dont la mise en œuvre se poursuivra au-delà du mois d'août. L'inclusion des zones récemment reprises aux Chabab demeure une des priorités des efforts d'ouverture politique et de réconciliation au moment où le Gouvernement fédéral de transition continue d'étendre de plus en plus son contrôle du territoire au-delà de Mogadiscio. Grâce aux milices alliées, appuyées par une Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) élargie, et à l'engagement de l'Éthiopie, les insurgés battent en retraite et perdent rapidement le contrôle de larges portions du territoire.

Les territoires repris font que de nouvelles populations sont placées sous le contrôle du Gouvernement. Le recul des Chabab crée toutefois de nouveaux défis.

Les insurgés qui se retirent du centre-sud de la Somalie se dispersent dans les États régionaux relativement stables du « Puntland » et du « Somaliland ». Il y a aussi une intensification des attaques asymétriques derrière les lignes de l'AMISOM à Mogadiscio et dans d'autres zones reprises. Par conséquent, au fur et à mesure que les Chabab se retirent, il convient d'aider le Gouvernement fédéral de transition à s'acquitter des fonctions suivantes, à savoir la mise en place d'une administration locale incorporant les dirigeants précédemment élus qui avaient été déplacés par les insurgés; le rétablissement de l'autorité politique et administrative au niveau local et le renforcement de la sécurité grâce à des comités de sécurité locaux. La reprise de territoires doit s'accompagner de la fourniture de services sociaux de base, notamment l'état de droit et autres infrastructures sociales, ainsi que de services économiques, en tant qu'éléments faisant partie des dividendes de la paix.

Les efforts pour accroître l'ouverture et faire avancer la réconciliation avec les administrations régionales déjà en place et les nouvelles administrations se poursuivent. À cet égard, le Gouvernement fédéral de transition et le « Somaliland » ont nommé des comités au sein desquels les deux entités pourront avoir un dialogue sur l'avenir de la Somalie, comme cela a été demandé à la Conférence de Londres en février. Les deux parties sont attachées au dialogue et ont demandé mes bons offices afin de maintenir le dialogue pendant que nous mettons au point les modalités, notamment l'ordre du jour et le calendrier des discussions.

L'AMISOM, pour sa part, dispose désormais d'une assise de financement plus sûre et plus prévisible, suite à l'adoption et à la mise en œuvre de la résolution 2036 (2012). Cela devrait permettre à la force de se déployer avec une plus grande efficacité dans ses trois nouveaux secteurs d'opérations. Je tiens à exprimer ma gratitude à la communauté internationale pour les généreuses contributions qu'elle continue de verser à l'AMISOM. Je tiens en particulier à mentionner l'appui apporté par l'Union européenne, qui prend en charge les indemnités du personnel civil et militaire de l'AMISOM. Les États-Unis d'Amérique ont eux aussi fait d'importantes contributions en nature à l'AMISOM, sous forme de matériel et de fournitures. Je remercie également le Royaume-Uni, le Japon et d'autres donateurs qui ont versé de généreuses contributions financières au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de l'AMISOM. Étant donné que le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une responsabilité collective, j'encourage d'autres États Membres à se joindre aux efforts louables de ces donateurs traditionnels à l'appui de l'AMISOM.

À la réunion du Comité mixte de sécurité qui s'est tenue à Mogadiscio les 7 et 8 mai, les participants ont convenu de mieux coordonner la formation des

forces somaliennes et souligné l'importance d'intégrer les forces alliées du Gouvernement fédéral de transition sous un commandement unifié. Ils ont également convenu, entre autres choses, de l'importance du plan pour la sécurité nationale et la stabilisation, mis en place comme stratégie de sortie pour l'AMISOM, et de la nécessité d'améliorer la coordination et la coopération s'agissant des combattants qui se sont désengagés – ou déserteurs comme on les appelle parfois.

Je remercie le Gouvernement japonais de l'aide globale qu'il a apportée pour constituer la force de police du Gouvernement fédéral de transition. Les efforts pour développer le secteur de la sécurité doivent également mettre davantage l'accent sur la mise en place du système judiciaire et pénitentiaire, afin de renforcer les institutions chargées de faire respecter l'état de droit.

Il y a eu des progrès en matière de promotion des droits de l'homme, mais des ressources sont nécessaires dans ce domaine, y compris pour la protection des enfants, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes.

La situation humanitaire demeure fragile en Somalie. Même si l'accroissement rapide de l'aide a permis de faire cesser la famine dans le pays, les résultats obtenus restent très fragiles et risquent d'être facilement réduits à néant sans une poursuite de l'assistance.

Dans le cadre de la poursuite des efforts pour régler le problème de la piraterie, nous avons organisé, à Londres le 12 mai, une réunion au niveau ministériel au cours de laquelle le Code de conduite de Djibouti a été examiné, conformément à l'article 13 du Code. Suite au communiqué de la Conférence de Londres, d'importants efforts ont également été déployés en faveur de l'élaboration d'une stratégie globale contre la piraterie, ce défi d'un genre nouveau auquel il faut s'attaquer à la fois sur terre et en mer. Cependant, la question fondamentale qui se pose s'agissant de la piraterie reste l'instauration de l'état de droit en Somalie.

Nous devons relever plusieurs défis dans nos efforts pour achever la mise en œuvre de la feuille de route, comme par exemple le fait que les délais sont très serrés et que les ressources manquent. Or, sans les ressources nécessaires ou les moyens financiers, logistiques et humains suffisants, nous ne pouvons pas accomplir grand chose. Le manque de financement pour mettre en œuvre la feuille de route dans les trois mois qui restent nous préoccupe tous beaucoup, y compris le Gouvernement fédéral de transition, comme vient tout juste de le dire le Président Ahmed.

Enfin, je voudrais aborder la question de la menace qui pèse sur le processus de paix du fait du comportement de perturbateurs en Somalie et en dehors de la région. Nous devons nous occuper de ces éléments avant qu'ils ne réussissent à saper le processus de paix. Ces fauteurs de troubles estiment que la fin de la transition mettra en péril leurs positions privilégiées et leur influence en Somalie. Ils recourent donc à des méthodes diverses pour entraver ou inverser les progrès dans la mise en œuvre de la feuille de route. Le 1er mai, dans un esprit de collaboration, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'AMISOM ont averti tous les fauteurs de troubles potentiels qu'ils seront publiquement dénoncés en cas de non-respect ou d'obstruction active de la feuille de route. Les noms de ces individus pourraient ensuite être transmis au Conseil des ministres de l'IGAD, accompagnés de recommandations demandant l'application immédiate de mesures et de restrictions concrètes, comme l'interdiction de voyager dans la région pour certains individus. L'efficacité de telles mesures serait évidemment grandement accrue si elles pouvaient se prévaloir de l'autorité du Conseil de sécurité.

À l'heure où la Somalie a devant elle sa meilleure occasion de mettre fin à la transition, après que la communauté internationale y a tant investi, nous devons achever les tâches en cours. Nous devons fournir un appui logistique et financier en temps voulu pour pouvoir terminer la mise en œuvre de la feuille de route avant le mois d'août et renforcer la coopération et la coordination internationales. À cet égard, nous saluons l'initiative du Gouvernement turc de s'associer à l'ONU pour organiser la conférence internationale qui se tiendra à Istanbul au début du mois prochain. La conférence intensifiera la dynamique et mettra l'accent sur la feuille de route pour mener à bien la transition. Elle permettra en outre de définir les éléments de la stratégie à suivre après le mois d'août et de renforcer l'appropriation du processus par les Somaliens, en partenariat avec les acteurs régionaux et internationaux. Nous attendons avec intérêt la tenue de cette conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mahiga de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous suis très reconnaissant, Monsieur le Président, de nous donner la possibilité de débattre de la Somalie à un moment aussi important. Je sais également gré au Secrétaire général de son dernier rapport (S/2012/283) et à son Représentant spécial, M. Augustine Mahiga, de l'exposé qu'il vient de nous présenter. Nous apprécions grandement le travail du Représentant spécial et les efforts de son équipe et de tous les organismes des Nations Unies intervenant en Somalie. Je voudrais également remercier le Président somalien de sa présence parmi nous aujourd'hui et de sa contribution au débat.

Je voudrais évoquer deux questions clefs : le processus politique et la sécurité en Somalie. Premièrement, notre priorité numéro un doit aujourd'hui être le processus politique. Il ne reste que trois mois d'ici à la fin de la période de transition. Il est impératif que nous accélérions la cadence, afin de faire en sorte que l'Assemblée nationale constituante se réunisse dès que possible et soit ouverte et représentative. La responsabilité finale de la transition incombe aux dirigeants somaliens, mais nous, la communauté internationale, devons continuer à fournir l'appui nécessaire. Le Royaume-Uni fournit 1 million de livres sterling à l'ONU pour appuyer ce processus, ainsi que du personnel d'assistance technique. Nous demandons aux autres États Membres de fournir une aide conforme aux besoins recensés par les Nations Unies.

Il nous faut également appuyer le processus politique, en fournissant des incitations à aller de l'avant et en étant prêts à agir contre tous ceux qui cherchent à entraver ou à saper le processus. Je me réjouis de la lettre adressée par l'ONU, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, aux fauteurs de troubles potentiels. Je réaffirme la volonté du Royaume-Uni de prendre des mesures contre tous ceux qui cherchent à perturber le processus, y compris contre toute tentative de manipuler la sélection des membres de l'Assemblée constituante.

Un nombre croissant de rapports signalent que la population somalienne est mécontente du processus. Je tiens à dire clairement que le fait de ne pas approuver le processus n'a pas d'effet perturbateur. Les divergences d'opinions ne sont pas une mauvaise chose; elles sont le signe d'une participation au processus. Le débat public est un élément clef de la démocratie, mais il est d'une importance capitale qu'il existe, au sein de ce processus, un espace pour que les voix divergentes se fassent entendre et soient prises en compte sans faire capoter l'ensemble du processus.

Le mécontentement semble être alimenté en grande partie par le doute et le manque d'information. Il est donc indispensable que le processus soit aussi transparent que possible. L'ONU et les signataires de Garowe doivent publier la liste des sages, rendre public le processus par lequel ils sélectionneront les membres de l'Assemblée nationale constituante, ainsi que le processus d'examen des questions litigieuses dans le cadre de la Constitution.

Lorsque les ministres se réuniront à la fin du mois à Istanbul, ils évalueront les progrès réalisés sur la finalisation de la période de transition. Il appartient aux dirigeants somaliens, avec l'aide du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, de montrer quels progrès ont été réalisés par rapport aux délais fixés dans la feuille de route et aux principes de Garowe.

Deuxièmement, si nous faisons actuellement porter nos efforts sur la fin de la transition, il n'en importe pas moins de continuer à renforcer la sécurité et la stabilité en Somalie. La résolution 2036 (2012) a préparé la voie à une présence renforcée et élargie de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine et par les pays de la région pour mettre en place des arrangements propices à l'exécution de ce mandat. Il est indispensable que ces efforts se poursuivent et, en particulier, que le transfert de commandement des contingents kényans se fasse aussi rapidement que possible.

Bien que la résolution 2036 (2012) ait octroyé un appui renforcé à l'AMISOM, celle-ci a encore besoin de fonds supplémentaires nécessaires à la fourniture de moyens clefs de mise en œuvre et de matériel. Au cours de l'année écoulée, le Royaume-Uni a versé sans conditions 16 millions de livres sterling au Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM. Nous demandons aux autres États Membres de continuer à contribuer à ce fonds, et aux autres bailleurs de fonds d'assurer un financement à long terme, tels les fonds destinés à rémunérer les soldats actuellement fournis par l'Union européenne.

Mais nous devons également améliorer nos efforts pour renforcer les capacités somaliennes en matière de sécurité. L'AMISOM a besoin d'être épaulée par des forces nationales somaliennes de sécurité efficaces qui finiront par prendre la relève. Nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine pour recenser les besoins immédiats des forces de sécurité nationales. Nous croyons que les dispositions actuelles de l'embargo sur les armes sont suffisamment souples pour répondre à ces besoins et que le maintien de cet embargo est positif sur le plan de la sécurité.

Il nous faut également intensifier nos efforts sur le renforcement à long terme des capacités dans les secteurs de la sécurité et de la justice afin d'assurer la sécurité et l'accès à la justice de l'ensemble de la population somalienne. L'amélioration de la sécurité permettra d'étayer les efforts déployés en faveur de la stabilisation et de l'instauration d'une meilleure gouvernance, notamment dans les zones nouvellement reprises.

Nous entamons une période critique en Somalie. Les signataires de Garowe doivent prendre une décision. Veulent-ils assumer leur rôle dans l'établissement de la paix en Somalie après 21 ans de guerre, dans l'amélioration de la vie de milliers de Somaliens et dans l'engagement de la Somalie sur la voie du redressement? Ou veulent-ils laisser passer cette occasion et condamner leur pays à de nouvelles années de conflits et de troubles? Je les exhorte à faire le bon choix. S'ils le font, l'ONU et la communauté internationale travailleront à leur côté et leur assureront l'appui nécessaire.

Nous attendons avec intérêt de débattre de ces questions à Istanbul.

M[me] Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Mahiga, pour son exposé, et souhaite la bienvenue au Président Ahmed.

La Somalie se trouve à un moment critique de son histoire. Il y a un an, Al-Chabab contrôlait et terrorisait de grandes parties de la Somalie. Des millions de personnes étaient au bord de la famine, et les dirigeants du pays passaient plus de temps à se battre entre eux qu'à s'efforcer d'améliorer la situation du peuple somalien. Il y a un an à Nairobi, le Conseil de sécurité envoyait un message direct au Gouvernement fédéral de transition : ce dernier risquait de perdre l'appui de la communauté internationale s'il ne se ressaisissait pas et ne trouvait pas de solutions à ses différends.

Aujourd'hui, la Somalie a changé, et en mieux, mais d'importants défis restent encore à relever. Le mandat du Gouvernement fédéral de transition expire au mois d'août. Tout retard ou tout recul dans l'exécution de la transition est totalement inacceptable. La Somalie et l'ensemble de la région ne peuvent pas se permettre de retourner aux cycles incessants de la violence et des souffrances qui ont affligé le pays et menacé la région pendant des décennies.

Il existe des signes encourageants et prometteurs pour ce pays et son peuple. Pour la première fois en une génération, la Somalie a un plan solide en vue de la création d'un État opérationnel et les conditions propices à ce projet continuent de s'améliorer. Ces derniers mois, le Gouvernement fédéral de transition et d'autres signataires de la feuille de route et membres de la communauté internationale ont pris la mesure importante de mettre en œuvre la feuille de route pour mener à bien la transition telle que définie par les principes de Garowe. Un projet de constitution a été distribué aux signataires de la feuille de route. Les sages ont été choisis pour désigner les délégués de l'Assemblée constituante, et ils sont actuellement réunis dans cette optique. Les conditions de sécurité dans le pays se sont également améliorées. Les alentours de Mogadiscio et les villes clefs de Beledweyne, Baidoa et Jowhar dans le sud-ouest du pays ont été libérés d'Al-Chabab.

Les États-Unis saluent la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les Forces de sécurité nationales somaliennes pour leurs importants succès militaires et pour les progrès réalisés en matière de sécurité. Les sacrifices consentis par l'AMISOM et les soldats somaliens attestent de leur dévouement et de leur volonté de rétablir la paix et la stabilité en Somalie. Signe de l'amélioration de la sécurité, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie s'est réinstallé à Mogadiscio. Et bien que la situation humanitaire reste extrêmement précaire, grâce aux actions des organismes humanitaires des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, et grâce à la générosité de la communauté internationale, la famine a nettement reculé.

L'adoption à l'unanimité de la résolution 2036 (2012) le 22 février, suivie par la Conférence de Londres sur la Somalie, a illustré l'engagement ferme et unifié de la communauté internationale en faveur de

l'avenir de la Somalie. Les États-Unis se félicitent de la tenue prochaine de la deuxième Conférence d'Istanbul sur la Somalie, qui devrait favoriser l'achèvement du processus de transition politique.

Bien que les Somaliens, aidés par la communauté internationale, aient fait des progrès, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. Il reste encore un travail critique et difficile à accomplir, et le peuple somalien tiendra le Gouvernement fédéral de transition, les signataires de la feuille de route et les autres parties prenantes pour responsables du respect du calendrier de la transition. Comme l'avait annoncé la Conférence de Londres en février, les échéances de l'Accord de Kampala sont fermes. Le mandat du Gouvernement fédéral de transition ne saurait être prorogé au-delà du 20 août. L'Assemblée constituante doit se réunir pour examiner et adopter une Constitution provisoire et préparer le terrain à des mesures importantes, notamment la désignation d'un nouveau Parlement plus petit et l'élection indirecte du Président du Parlement et du Président. Il est d'une importance fondamentale que les Somaliens soient mis au courant du projet de Constitution et du processus de mise en œuvre de la feuille de route pour en assurer le succès, mais comme le Secrétaire général le note dans son rapport (S/2012/283), l'approbation par l'Assemblée constituante de cette constitution provisoire sera le début, et non la fin, d'un processus.

Ayant noté certains des progrès importants réalisés depuis la visite du Conseil de sécurité dans la région, je voudrais à présent évoquer les grandes difficultés qui attendent la Somalie.

Comme nous l'ont tragiquement rappelé l'attentat-suicide perpétré il y a deux semaines à peine contre une délégation parlementaire à Dhuusamarreeb, et l'attentat-suicide à la bombe commis contre le théâtre national, Al-Chabab continue de faire peser une menace considérable sur la stabilité de la Somalie. Ses attaques effroyables et impitoyables contre des civils innocents et le fait qu'il continue de refuser l'accès à 17 organisations humanitaires sont la preuve de son mépris total pour les Somaliens et la vie humaine. Les États-Unis condamnent toutes les attaques terroristes menées par Al-Chabab, qui tue des responsables publics aussi bien que des civils innocents.

Parce qu'Al-Chabab poursuivra ses activités terroristes et continuera d'exploiter toute possibilité de semer l'instabilité et d'anéantir les progrès accomplis en Somalie, il est absolument essentiel de renforcer la sécurité dans les zones stabilisées afin d'empêcher Al-Chabab de s'y imposer à nouveau. Pour cela, il faut que l'AMISOM dispose des effectifs nécessaires afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat. L'Union africaine et de nouveaux fournisseurs de contingents doivent parvenir rapidement à un accord sur le concept d'opérations de la Mission. Tout manquement à ces exigences non seulement aura des conséquences néfastes pour l'AMISOM et l'Union africaine mais, pire encore, mettra en péril la sécurité du peuple somalien.

En outre, bien que les forces de sécurité nationales somaliennes soient appelées à jouer un rôle important dans le renforcement des activités de l'AMISOM, elles pâtissent d'un manque d'équipement et de capacités logistiques. Depuis 2007, les États-Unis ont versé une contribution de plus de 106 millions de dollars pour renforcer le secteur de la sécurité en Somalie. Nous exhortons tous les États Membres, en particulier les nouveaux donateurs, à aider les Somaliens à prendre la tête des efforts visant à assurer leur propre sécurité et coordonner l'appui bilatéral par le biais du Comité mixte de sécurité du Gouvernement fédéral de transition, coprésidé par l'ONU et l'Union africaine.

Pour assurer une stabilité durable en Somalie, il est nécessaire mais pas suffisant de continuer de faire pression sur Al-Chabab et de renforcer les forces de sécurité nationales et internationales. Il faut également s'attaquer aux activités criminelles qui financent le terrorisme, affaiblissent la gouvernance nationale et introduisent des distorsions dans l'économie locale. À cet égard, les États-Unis appuient pleinement le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et continueront de travailler avec des partenaires internationaux et des responsables somaliens pour mettre fin au fléau de la piraterie. De même, les enlèvements contre rançon mettent en péril les progrès réalisés en Somalie et constituent une menace de plus en plus grande pour tous les pays et leurs citoyens. Nous devons œuvrer de concert pour renforcer le maintien de l'ordre et d'autres moyens de prévenir des prises d'otage et faire en sorte que les preneurs d'otage ne puissent pas obtenir de rançon.

Enfin, bien que l'ONU ait déclaré que la famine a pris fin en février en Somalie, la situation humanitaire dans le sud et au centre du pays demeure précaire. Plus de 2,5 millions de Somaliens ont toujours besoin d'une aide d'urgence. Il y a plus de 980 000 réfugiés

somaliens, dont certains sont en exil depuis plus de 20 ans. Nous rendons hommage au Kenya, à l'Éthiopie, à Djibouti, au Yémen et à d'autres pays de la région qui ont accueilli des réfugiés somaliens.

Depuis 2011, les États-Unis ont consacré 1,1 milliard de dollars à la situation d'urgence humanitaire dans la Corne de l'Afrique, dont plus de 260 millions de dollars affectés à la Somalie. La communauté internationale doit faire davantage pour fournir une assistance d'urgence dont dépend la survie de la population; pour répondre aux besoins à long terme des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres personnes touchées par la sécheresse et le conflit; et pour donner à la région les moyens d'atténuer les effets des futures secousses qui, nous le savons, auront lieu. Des millions de vie sont en jeu.

Je tiens à réaffirmer notre plein appui à l'AMISOM et notre détermination à travailler avec la communauté internationale pour aider la Somalie à s'attaquer à ces problèmes et assurer un avenir meilleur. L'appui international ne peut toutefois pas être tenu pour acquis. Les quatre prochains mois nous offrent une occasion exceptionnelle de faire en sorte que la Somalie achève sa transition dans les délais impartis, mais c'est aux dirigeants somaliens qu'il incombe d'en profiter pour jeter des bases solides pour la paix et la stabilité. Les Somaliens, qui souffrent depuis trop longtemps, ne méritent rien de moins.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je vous remercie sincèrement de nous donner la possibilité de participer à ce débat important. Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport (S/2012/283), ainsi que le Représentant spécial, l'Ambassadeur Augustine Mahiga, pour son exposé détaillé sur les faits survenus récemment en Somalie. Nous tenons également à souhaiter la bienvenue à la présente séance au Président de la République somalienne, S. E. Cheikh Charif Cheikh Ahmed, et nous le remercions pour sa déclaration recouvrant de nombreux aspects de la question.

La Somalie est sur le point de rompre totalement avec son passé le plus récent, marqué par le conflit, la crise et l'instabilité. Ces derniers mois, les Somaliens, appuyés par la communauté internationale, ont pris des mesures résolues et mûrement réfléchies en vue de s'attaquer de manière soutenue et concertée aux problèmes que rencontre le pays sur les plans politique et humanitaire et en matière de sécurité. À cet égard, nous nous félicitons des progrès importants accomplis par le Gouvernement fédéral de transition dans l'application de la feuille de route de septembre 2011. Surtout, les Conférence de Garowe I et II ont arrêté des décisions et des principes importants qui doivent guider les processus politique et constitutionnel jusqu'à la fin de la transition. Nous nous félicitons en particulier des accords conclus entre les parties lors de ces deux conférences.

La fin de la transition, fixée au 20 août, étant désormais proche, l'Afrique du Sud se félicite de la création de la Cellule d'appui à la mise en œuvre au sein du Cabinet du Premier Ministre dans le but d'accélérer la réalisation des tâches prioritaires et des principaux objectifs de référence. Nous attendons avec impatience que le processus de nomination de 825 membres de l'Assemblée constituante soit mené à bien par les dirigeants traditionnels. À cet égard, il faut faire en sorte que le processus de sélection soit inclusif et transparent et que l'Assemblée constituante soit représentative et compte le nombre convenu de femmes. Le fait que les préoccupations légitimes et normales des principales parties prenantes concernant le processus constitutionnel seront prises en compte dans le processus constitutionnel est selon nous encourageant, en particulier si ces préoccupations risquent d'entraver l'aboutissement du processus.

Durant les quelques mois qu'il reste avant l'échéance fixée, l'Assemblée constituante devra adopter un projet de constitution provisoire et instituer un nouveau parlement fédéral. Nous appelons de nos vœux l'achèvement rapide de ces processus importants, qui seront suivis de l'élection d'un nouveau président, en juillet, et de la nomination d'un nouveau premier ministre, en août.

Si nous nous félicitons de ces faits positifs, nous craignons que les questions en suspens nuisent à l'application de la feuille de route. Nous appelons les Somaliens de toutes tendances politiques à faire abstraction de leurs différends et à faire du bien du pays une priorité. Seule une Somalie unie permettra de réaliser des progrès et la paix. Nous rappelons que l'Union africaine et le Conseil de sécurité sont prêts à sanctionner les éléments perturbateurs qui font obstacle à l'application de la feuille de route.

La lettre conjointe publiée récemment par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine et l'ONU réaffirme la détermination de la communauté internationale à appliquer dans son

intégralité la résolution 1844 (2008), indiquant que des mesures seront prises contre ceux qui font obstacle et nuisent à la stabilité de la Somalie.

C'est aux Somaliens qu'il revient de décider de l'avenir de la Somalie et les solutions aux problèmes actuels doivent être apportées par la Somalie. Ma délégation engage donc les dirigeants politiques somaliens à faire abstraction de leurs différends et à privilégier les intérêts du pays par rapport aux leurs afin de saisir l'occasion qui se présente actuellement à la Somalie de rompre avec l'instabilité qui a marqué son passé récent.

L'Afrique du Sud prend note du déficit de financement de 12 millions de dollars, nécessaires pour mettre en œuvre des aspects essentiels de la feuille de route. À l'instar du Secrétaire général, nous craignons que ce déficit ne compromette les résultats obtenus à ce jour. Nous demandons à la communauté internationale de continuer d'appuyer le Gouvernement fédéral de transition en cette période décisive.

Ma délégation prend acte des avancées importantes réalisées par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), les forces de sécurité des pays voisins de la Somalie et les forces nationales de sécurité somaliennes. Les résultats obtenus en matière de sécurité permettent au Gouvernement fédéral de transition d'étendre son autorité au-delà de Mogadiscio, en créant des conditions autorisant une présence des Nations Unies dans la capitale, et en créant des conditions de sécurité qui facilitent le retour du corps diplomatique international et des entreprises internationales. Les succès militaires doivent être suivis de la réconciliation et de la stabilisation, et nous recommandons que des efforts soient déployés à cet égard au niveau national. La communauté internationale doit donc continuer à apporter un appui à l'AMISOM et aux forces nationales de sécurité somaliennes. À cet égard, l'Afrique du Sud se félicite de la contribution « non préaffectée » que le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark ont récemment faite au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de l'AMISOM.

Nous maintenons notre condamnation des attaques asymétriques menées par l'opposition armée qui prennent pour cible le Gouvernement, des civils et les Nations Unies. Nous soulignons que le renforcement des forces nationales de sécurité somaliennes doit rester un objectif de référence important dans le cadre des efforts déployés par la communauté internationale en vue d'assurer une paix durable. Par conséquent, nous sommes préoccupés par le fait que le renforcement des capacités de l'armée et de la police somaliennes demeure limité faute de moyens pour payer et équiper le personnel opérationnel et pour régler les arriérés de traitement des policiers. Nous nous joignons au Secrétaire général pour inviter les États Membres qui en ont les moyens à aider l'AMISOM et les forces somaliennes à renforcer leurs capacités afin de prévenir les attaques et d'améliorer la sécurité des civils.

Il faut non seulement réaliser des progrès sur le plan politique et de la sécurité, mais également s'attaquer aux défis humanitaires auxquels le pays reste confronté. Nous devons stabiliser davantage les régions reprises à Al-Chabab et y garantir la fourniture de services de base. Le financement du Plan des Nations Unies pour la stabilisation et le relèvement à Mogadiscio par la communauté internationale demeure donc une priorité. En outre, en investissant dans le développement du secteur privé somalien, y compris les infrastructures routières, énergétiques et d'adduction d'eau, la communauté internationale contribuerait à garantir le développement à long terme du pays. À cet égard, nous attendons avec intérêt la prochaine conférence d'Istanbul II, qui se tiendra du 31 mai au 1er juin, car elle sera une occasion importante pour la communauté internationale d'investir dans l'avenir économique et la stabilité de la Somalie à long terme.

Pour terminer, l'Afrique du Sud jouera le rôle qui lui revient à l'appui des efforts susceptibles d'apporter une paix, une sécurité et une stabilité durables en Somalie. À cet égard, le 13 mars, le Gouvernement sud-africain a signé un accord d'établissement de relations diplomatiques avec la Somalie, à l'occasion de la visite du Ministre somalien des affaires étrangères en Afrique du Sud. L'Afrique du Sud est déterminée à contribuer au renforcement des capacités et des institutions, à apporter un appui socioéconomique et à dispenser des formations dans des secteurs gouvernementaux clefs.

À trois mois de la fin de la période de transition, les dirigeants politiques somaliens, avec l'appui de la communauté internationale, doivent saisir les occasions qui se présentent sur le plan politique et de la sécurité pour mettre le pays sur la voie d'une paix durable, de la stabilité et du développement à long terme.

M. Araud (France) : Je salue la présence parmi nous du Président du Gouvernement fédéral de transition, Cheikh Charif Cheikh Ahmed. Je voudrais également remercier le Secrétaire général et son Représentant Spécial, M. Augustine Mahiga, pour les informations qu'ils ont présentées et pour leur engagement personnel en faveur de la stabilisation de la Somalie.

Les Accords de Kampala du 9 juin 2011, la feuille de route de Mogadiscio du 6 septembre 2011, le renforcement de l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) décidé en septembre 2011 ou encore la reconfiguration complète de l'AMISOM décidée en février dernier par le Conseil de sécurité, ont été autant d'étapes déterminantes vers un objectif unique, à savoir la stabilisation politique et sécuritaire de la Somalie. Ces étapes ont témoigné d'un soutien sans précédent de la communauté internationale à l'égard de la Somalie, avec pour but d'infléchir la destinée du pays. La communauté internationale a fait son devoir. Elle a le droit d'entretenir de fortes attentes à l'égard des responsables politiques somaliens. Sans leur implication, rien n'est possible – une implication sur laquelle nous pouvons tous encore nous interroger.

Aujourd'hui, presque un an après Kampala et à trois mois de la fin de la période de transition, où en sommes-nous? Sur le plan politique, nous sommes inquiets. La feuille de route comportait quatre axes principaux, assortis d'échéances précises auxquelles les institutions fédérales de transition avaient souscrit. Aujourd'hui, trois de ces quatre axes ont été mis de côté afin de concentrer tous les efforts sur l'adoption d'une constitution et sur la réforme des institutions actuelles, et de mettre ainsi un terme à la période de transition débutée en 2004. Malheureusement, même dans ce seul domaine, certaines échéances fixées par la communauté internationale et les Somaliens eux-mêmes ont été dépassées et le processus politique accuse aujourd'hui un retard de plusieurs semaines.

Nous avons donc besoin d'un sursaut. Ce sursaut passe d'abord par la désignation des membres d'une assemblée constituante somalienne. Les chefs de clans, actuellement réunis à Mogadiscio, doivent aller de l'avant. Ils doivent privilégier l'intérêt national par rapport à leurs intérêts particuliers afin de désigner sans tarder les Somaliens représentatifs de toutes les catégories de la population – et notamment des femmes – qui formeront l'Assemblée chargée d'examiner le projet de constitution. Ce sursaut passera ensuite par la finalisation du texte du projet de constitution. Les experts chargés de le rédiger doivent achever leurs travaux en gardant deux éléments à l'esprit : ce texte est un texte provisoire, qui pourra faire l'objet de perfectionnements ultérieurs; et ce texte doit toutefois respecter les droits de l'homme, conformément aux engagements internationaux de la Somalie.

Bien sûr, la fin de la période de transition n'est pas du goût de tous. Certains semblent avoir intérêt à ce que l'instabilité actuelle perdure, afin de préserver une influence politique ou des bénéfices financiers. À ceux-là, à ceux qui veulent empêcher leurs compatriotes de vivre en paix, la communauté internationale est aujourd'hui prête à dire qu'ils ne pourront plus comploter en toute impunité. La lettre conjointe de l'ONU, de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement diffusée il y a quelques jours par M. Mahiga est très claire : ceux qui continueront de saper le processus politique s'exposeront à des sanctions des États de la région, voire de l'Organisation des Nations Unies.

Sur le plan sécuritaire, beaucoup reste encore à faire. Mogadiscio continue de faire l'objet d'attentats sporadiques et une partie importante du territoire somalien échappe toujours à l'autorité du Gouvernement fédéral de transition. Mais les progrès sont considérables. Grâce aux efforts des soldats de l'AMISOM, Al-Chabab a perdu du terrain et la vie a repris dans la capitale somalienne. Il faut rendre hommage aux contingents de l'Ouganda et du Burundi. Il faut également rendre hommage à l'action de l'Éthiopie.

Nous soutenons leurs efforts. Grâce à l'adoption de la résolution 2036 (2012), les moyens de l'AMISOM vont être transformés. La force va pouvoir enfin disposer de capacités aéroportées et ses effectifs être sensiblement renforcés. Ce renforcement est rendu possible par un soutien accru de l'ONU, mais également de l'Union européenne, qui, rappelons-le, finance depuis plusieurs années l'intégralité des soldes des troupes de l'AMISOM, pour un montant actuel de près de 200 millions de dollars par an. Aucun autre pays au monde ne bénéficie d'un tel soutien. J'invite ici les États qui souhaitent renforcer leur soutien à la stabilisation sécuritaire de la Somalie à appuyer, aux côtés de l'Union européenne, la prise en charge des soldats de l'AMISOM.

Sur le long terme, la sécurité de la Somalie ne pourra être prise en charge que par les Somaliens eux-mêmes. La formation des forces nationales somaliennes doit être une priorité. L'Union européenne s'est engagée dans cette voie dans le cadre de la Mission de formation de l'Union européenne. Une restructuration des forces du Gouvernement et un renforcement de la chaîne de commandement seront toutefois nécessaires pour rendre ces forces plus efficaces.

Alors que la période de transition touche à sa fin, il nous faut certes renforcer notre action pour le développement de la Somalie, mais il appartient également aux autorités somaliennes et aux Somaliens de faire leur part de l'effort, de faire leur part du chemin. L'un des enjeux des prochains mois sera à cet égard le développement d'une administration à la fois nationale et locale qui soit en mesure d'apporter des services de base à la population, tout particulièrement dans les zones reprises à Al-Chabab, afin d'asseoir la légitimité des autorités somaliennes. C'est au Gouvernement fédéral de transition de faire son devoir, c'est au Gouvernement fédéral de transition de répondre aux demandes des populations somaliennes. Nous nous félicitons à cet égard de la tenue prochaine de la conférence d'Istanbul, qui sera l'occasion, nous l'espérons, de lancer une dynamique nouvelle autour de ces questions.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions souhaiter la bienvenue à M. Ahmed, Président du Gouvernement fédéral de transition de la République de Somalie. Nous remercions M. Mahiga, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, pour son analyse de la situation en Somalie.

Étant donné la fin imminente de la période de transition, il faut, pour réaliser les objectifs de stabilisation et jeter les bases d'un État somalien, que l'action de la communauté internationale soit mieux coordonnée et plus vigoureuse et que les autorités somaliennes mobilisent leur volonté politique. Le pays a aujourd'hui une chance réelle de franchir une nouvelle étape dans son processus politique. Il faut qu'il la saisisse et mette en œuvre la feuille de route, dans les délais et sur la base des principes de Garowe.

Un élément d'importance capitale est la cohésion des Institutions fédérales de transition. Nous félicitons les autorités de leur volonté de respecter les mesures convenues pour surmonter la crise. Le succès de ces efforts dépendra en grande partie de la volonté de toutes les forces politiques de s'abstenir de régler des comptes, de faire abstraction de leurs intérêts personnels et de mobiliser leurs efforts pour faire avancer le processus politique et renforcer l'autorité du Gouvernement dans les territoires libérés.

Il est important de tenir compte des vues d'un large échantillon de Somaliens et de travailler à l'élaboration d'une nouvelle constitution sur cette base. Ce serait le signe que les responsabilités sont réellement assumées et que nous sommes capables de fonctionner pendant cette période d'importance historique du développement de notre pays. Nous pensons que la fourniture d'une aide internationale doit être liée à la réalisation de progrès tangibles dans le cadre du processus de paix.

Nous ne devons pas perdre de vue que notre tâche consiste à écraser les Chabab aussi rapidement que possible. À cet égard, nous regrettons que les attaques menées contre les positions extrémistes au sud et au centre du pays soient en perte de vitesse. Si les extrémistes abandonnent certaines positions, ils n'en contrôlent pas moins toujours une grande partie de la Somalie et poursuivent leur résistance active, renforçant leurs alliances avec des sympathisants tant locaux qu'étrangers, comme en attestent les attentats terroristes commis actuellement à Mogadiscio. Dans cette situation, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) demeure un élément clef de la lutte contre les extrémistes. Son expansion rapide, en application de la résolution 2036 (2012), ne permettra pas seulement de rendre irréversible la libération de la Somalie des griffes des Chabab, elle aidera également à mettre en place les conditions nécessaires au renforcement des forces de sécurité somaliennes, qui assumeront la responsabilité de la stabilité du pays après le départ de l'AMISOM.

Comme toujours, la Somalie continue de voir entrer, sans le moindre obstacle, sur son territoire des armes illégales, qui ne peuvent que contribuer à l'engrenage de la violence. Il est plus important que jamais de renforcer l'embargo sur les armes dans son ensemble et de couper les voies d'approvisionnement en armes des extrémistes, y compris ceux qui opèrent à partir de la Libye et d'autres régions troublées d'Afrique et du Moyen-Orient. Il est également nécessaire de procéder à une vérification plus minutieuse du respect de l'embargo. La crise humanitaire aiguë qui sévit en Somalie ne faiblit pas. Dans le climat d'affrontement actuel contre les

Chabab, nous ne pouvons pas nous attendre à une baisse du nombre des réfugiés.

Alors que le processus de paix progresse et que les extrémistes sont marginalisés, le défi du développement économique devient de plus en plus redoutable. Nous espérons que non seulement la prochaine conférence sur la Somalie prévue à Istanbul contribuera à un règlement, mais qu'elle insufflera également un élan nouveau au développement économique du pays. Nous appuyons les mesures visant à élargir la présence et à coordonner l'action des entités de l'ONU en Somalie, en tenant compte de tous les besoins en matière de sécurité, sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Augustine Mahiga.

Malgré une certaine diminution du nombre des attaques réussies, les actes de piraterie le long des côtes somaliennes ne faiblissent pas. La piraterie reste l'un des principaux facteurs de déstabilisation de la région, qui continue de causer des préjudices économiques importants à la communauté internationale. Une solution fiable à ce problème n'est possible que grâce à une action terrestre et maritime coordonnée dans le cadre d'une stratégie globale de lutte contre la piraterie. La lutte contre l'impunité ferait partie intégrante de cette stratégie, grâce à la création d'un mécanisme efficace permettant de poursuivre en justice les pirates avec la participation de la communauté internationale.

La Fédération de Russie poursuivra sa politique d'assistance globale à la Somalie et de participation active aux efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir un règlement en Somalie.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, souhaiter la bienvenue à la présente séance au Président Cheikh Charif Cheikh Ahmed. Nous attachons une grande importance à cet échange de vues bienvenu entre le Conseil et la direction somalienne. La transition va bientôt s'achever, et il est capital que nous abordions toutes les questions qui s'imposent. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahiga, que je remercie de son exposé très complet, ainsi que de son engagement et de sa direction des opérations dans des conditions très difficiles.

Je voudrais aborder brièvement tour à tour trois points : premièrement, le processus politique et la situation sur le terrain; deuxièmement, les succès de l'Union africaine et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM); et enfin, le rôle de la communauté internationale, et en particulier de l'Union européenne.

En ce qui concerne mon premier point, il est capital, dans la perspective proche de la fin de la période de transition, que les objectifs fixés dans la feuille de route soient atteints. Une nouvelle prorogation des délais est inimaginable et inadmissible et ne serait certainement pas dans l'intérêt de la Somalie et de son peuple. Nous convenons que quelques progrès ont été réalisés, et, à cet égard, je tiens à saluer la récente mise en place de la convention des sages somaliens, qui sélectionnera les membres de l'Assemblée constituante.

Toutefois, des défis importants restent à relever. Nous sommes préoccupés par les affrontements actuels entre les Institutions fédérales de transition et en leur sein. L'impasse persistante dans laquelle se trouve le Parlement fédéral de transition a notamment des effets perturbateurs sur l'ensemble du processus de transition. Je tiens à être très clair : la communauté internationale a toujours appuyé la Somalie, surtout depuis que le pays connaît d'importantes difficultés et l'instabilité. L'ONU a déployé dans le pays des opérations de maintien de la paix parmi les plus importantes qui soient, et de nombreux intervenants se sont tenus constamment, et encore à l'heure actuelle, aux côtés du pays et de son peuple, à titre national ou régional.

Les 20 dernières années ont été porteuses pour nous d'un enseignement : il ne peut y avoir de solution au conflit en l'absence d'une forte volonté politique en ce sens des intervenants politiques somaliens et d'efforts sincères pour assurer un avenir meilleur et plus pacifique à tous les Somaliens. Sur la base des appuis présents et passés à la Somalie, nous n'acceptons tout simplement pas l'idée que ce qui fait défaut est l'appui international. Cela ne doit pas non plus être l'excuse invoquée pour justifier les retards et les échecs du processus de transition. De nombreuses tâches restent en suspens qui ne nécessitent pas même d'appui financier. Je tiens également à souligner que tout soutien futur sera fonction des résultats obtenus. Nous ne pouvons pas accepter que l'on demande davantage alors qu'il n'y a pas de progrès réels.

J'en viens à mon deuxième point. Il y a trois mois, le Conseil a réagi très rapidement en adoptant la résolution 2036 (2012), dans laquelle il adoptait le

nouveau concept stratégique de l'AMISOM et élargissait considérablement l'étendue et le mandat de la Mission et l'appui fourni. C'était un autre signe de l'attachement de l'ONU, du Conseil de sécurité et de ses membres à l'AMISOM. Nous nous félicitons des succès de l'AMISOM et réaffirmons notre appui indéfectible à la Mission. Dans le passé, notre pays a largement contribué à la Mission et il continuera de le faire, sur le plan bilatéral comme dans le cadre de l'Union européenne.

L'AMISOM a joué un rôle clef dans les progrès enregistrés sur le plan de la sécurité en Somalie, et sans elle, nous n'en serions pas où nous en sommes aujourd'hui. En dehors de ses succès militaires, la Mission a contribué à la création des Forces nationales de sécurité somaliennes. Il est maintenant essentiel que le Gouvernement fédéral de transition parvienne à mettre en place une structure de commandement et de contrôle qui fonctionne. Le Gouvernement et les forces somaliennes doivent devenir moins dépendants de l'AMISOM. La passation des responsabilités aux forces et administrations nationales doit être faite, surtout dans les régions que les Chabab ont été contraints d'abandonner.

J'en arrive à présent à mon dernier point. Comme je l'ai dit plus tôt, l'Allemagne a appuyé la Somalie, entre autres pays, par le biais de l'Union européenne. Dans ce contexte, j'aimerais rappeler la contribution considérable que l'Union européenne a faite jusqu'à présent. La formation des forces de sécurité somaliennes en Ouganda par la Mission de formation de l'Union européenne, en étroite coopération avec l'AMISOM, n'en est qu'un exemple. De plus, outre son engagement dans la lutte contre la piraterie maritime, l'Union européenne créera une nouvelle mission destinée à renforcer les capacités des États de la région dans le domaine de la sécurité maritime et à en développer le cadre juridique. En Somalie, outre l'appui au système juridique, une force de police côtière sera formée pour aider à mettre fin aux activités criminelles des pirates, qui accroissent l'instabilité et l'insécurité en Somalie, et ajoutent ainsi aux souffrances du peuple somalien.

Le processus de transition s'achèvera en août. Pendant les quelques semaines qui restent, il est indispensable de s'atteler intensément et efficacement à la tâche de réalisation de cet objectif. Cette responsabilité incombe au premier chef aux Somaliens. Ils peuvent être assurés que la communauté internationale continuera de les appuyer.

M. Menan (Togo) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à New York à S. E. Cheikh Charif Cheikh Ahmed, Président de la République de Somalie, dont la participation à la présente séance du Conseil témoigne de l'attachement de son gouvernement à toutes les initiatives visant à trouver une issue à la longue crise somalienne.

Je remercie également l'Ambassadeur Augustine Mahiga de sa présentation détaillée du rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2012/283) et de son engagement constant en faveur de la paix et de la stabilité dans le pays.

L'engagement de la communauté internationale en faveur de la paix et de la consolidation des institutions en Somalie depuis le précédent rapport (S/2012/74) autorise à l'optimisme sur l'avenir du pays, au vu des avancées qui ont été réalisées, même si des progrès restent encore à faire dans le contexte du processus de transition. En effet, cet engagement a permis au Gouvernement fédéral de transition et aux forces alliées d'exercer leur autorité au-delà de Mogadiscio, notamment dans les villes stratégiques du sud et du centre de la Somalie, ainsi que dans les zones nouvellement reprises. De plus, des progrès ont été réalisés au plan de la sécurité, de l'élaboration de la Constitution, de l'ouverture politique et de la réconciliation ainsi que de la bonne gouvernance, en dépit du retard pris dans la mise en œuvre de la feuille de route, retard consécutif au manque de ressources et à la crise qui existe au sein du Parlement fédéral de transition.

Malgré ces progrès, certaines questions importantes demeurent quant à la mise en œuvre des principes convenus. On mentionnera par exemple la nécessité de ne pas restreindre les dispositions du projet de constitution relatives aux libertés et droits fondamentaux. Par ailleurs, et comme l'ont fait valoir le Groupe de contact international et la Conférence de Londres, il est nécessaire de prendre des mesures appropriées contre les perturbateurs du processus de paix.

Sur le plan de la sécurité, malgré les attentats répétés du mois de mars et surtout d'avril au Théâtre national de Mogadiscio, que notre conseil avait fermement condamnés par un communiqué de presse, il est indéniable que les Chabab continuent de perdre du terrain, alors même qu'ils se sont alliés à d'autres milices dans le Puntland. Et, comme l'indique le rapport du Président de la Commission de l'Union

africaine en date du 20 mars 2012, les défections qui ont eu lieu dans leurs rangs sont de nature à affaiblir davantage ce mouvement terroriste.

Tout cela n'a été possible que grâce au travail accompli par la Mission de l'Union africaine en somalie (AMISOM), dont l'efficacité opérationnelle permet d'obtenir des résultats encourageants. À cet égard, le Togo se félicite de la création du Comité de coordination des opérations militaires, dont la collaboration avec les autres organes a permis de remanier la structure du quartier général de la force renforcée et d'effectuer des opérations de grande envergure dans plusieurs secteurs.

L'espoir qui renaît pour la Somalie grâce aux efforts du Gouvernement fédéral de transition et de la communauté internationale ne doit pas faire perdre de vue le fait que c'est aux Somaliens qu'il incombe, en premier lieu, d'assurer la sécurité de leur pays. Eux seuls peuvent établir de façon durable la sécurité et la stabilité auxquelles la population aspire depuis plusieurs décennies. Aussi est-il urgent de réaliser, dans les meilleurs délais, l'autonomisation du secteur de la sécurité. Nous partageons l'avis selon lequel cette autonomisation devrait passer par une planification et une orientation stratégiques, la formation et l'équipement des forces militaires et de police, la modernisation de la justice et du système pénitentiaire ainsi que la mise en place d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants ayant quitté les groupes rebelles somaliens. Le Togo saisit cette occasion pour réitérer ses vifs remerciements à l'Union européenne, aux États-Unis, au Royaume-Uni, ainsi qu'à tous les partenaires qui apportent des soutiens multiformes importants à l'AMISOM et aux forces gouvernementales somaliennes.

Le rapport fait état de ce que la piraterie continue dans la zone à haut risque et se manifeste à travers des attaques de plus en plus ambitieuses, un durcissement de la violence et une augmentation du montant des rançons demandées. Le Togo estime que cette piraterie ne pourra être éliminée qu'en combinant les activités répressives et les efforts plus vastes de stabilisation de la Somalie, de promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit, de renforcement des institutions de gouvernement et de promotion du développement socioéconomique.

Toutes ces actions nécessitent d'importants moyens matériels et financiers que ni la Somalie, ni les États de la sous-région ne sauraient à eux seuls trouver. Il importe donc que les partenaires extérieurs continuent d'appuyer ces États dans cette lutte, dont la réussite sera bénéfique non seulement pour la paix dans la sous-région, mais aussi pour la liberté du commerce et de la navigation.

Sur le plan humanitaire, l'interdiction de travailler dans les zones qu'ils contrôlent, qu'ont imposée les Chabab aux organismes humanitaires des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales persiste, comme l'indique le rapport. Cette interdiction contribue à la détérioration de la situation humanitaire dans les régions du sud du pays, d'où sont originaires la grande majorité des personnes touchées par la crise, qui souffrent notamment de malnutrition.

En outre, des informations font état de massacres ciblés perpétrés par les Chabab dans les zones dont ils ont récemment perdu le contrôle. Des cas de viols et de violences sexuelles commis sur des femmes et des fillettes déplacées sont également signalés. Le Togo affirme que ces dérives des Chabab dans les zones qu'ils perdent sont inadmissibles et appellent à plus de vigilance et à des réactions spontanées des forces gouvernementales et de l'AMISOM dans la sécurisation des zones arrachées aux Chabab.

Le Togo salue la décision prise par le Conseil des droits de l'homme le 23 mars dernier concernant la rédaction d'un rapport contenant des propositions concrètes visant à instaurer dans l'ensemble du système des Nations Unies une méthode plus intégrée de protection et de défense des droits de l'homme en Somalie. Nous espérons que la Conférence internationale sur la Somalie, qui se tiendra prochainement en Turquie, sera l'occasion de débattre davantage de cette question.

Pour terminer, je voudrais renouveler les expressions de gratitude de mon pays aux pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM et aux pays et organismes donateurs pour les sacrifices inestimables qu'ils continuent de consentir en vue du retour de la stabilité en Somalie et du maintien de la paix et de la sécurité dans toute la sous-région de la Corne de l'Afrique.

M. Loulichki (Maroc) : Tout d'abord, je voudrais saluer la présence parmi nous de S. E. le Président Cheikh Charif Cheikh Ahmed, et le remercier d'avoir partagé avec les membres du Conseil son analyse de la situation dans son pays, ses préoccupations, mais

également ses attentes vis-à-vis de la communauté internationale. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Augustine Mahiga, de son engagement et de son dévouement à sa mission de paix et de réconciliation en Somalie.

Le Maroc se félicite de l'intérêt soutenu que le Conseil de sécurité accorde désormais à la Somalie pour aider ce pays ravagé par une guerre meurtrière depuis une vingtaine d'années, et extraire son peuple de la violence et de l'instabilité. Cet intérêt a été amplement conforté par la Conférence qui s'est tenue à Londres le 23 février dernier, et dont les résultats, nous l'espérons, seront consolidés et enrichis par la Conférence d'Istanbul annoncée le 31 mai.

Le Maroc se réjouit des étapes franchies et des progrès réalisés sur les plans politique et de la sécurité en Somalie, à travers la mise en œuvre du processus de paix de Djibouti et de la feuille de route, en vue de tourner la page de la transition. L'ouverture du Gouvernement fédéral de transition à l'égard des zones nouvellement reprises et l'accord sur les modalités de l'Assemblée constituante constituent des acquis pour l'ensemble du peuple somalien.

Toutefois, et malgré ces avancées, la situation demeure fragile et réversible, comme l'a dit le Représentant spécial du Secrétaire général, car non seulement des parties du territoire national somalien demeurent en dehors du contrôle du Gouvernement central, mais ce dernier se trouve confronté aux actes de terrorisme d'Al-Chabab, particulièrement dans le nord du pays, avec toutes les conséquences humaines et humanitaires qui en découlent pour des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées.

Mon pays condamne avec la plus grande des énergies les activités terroristes du groupe armé d'Al-Chabab et les actes de piraterie lancés à partir des côtes somaliennes et ce, malgré les efforts de la communauté internationale pour sécuriser les eaux au large de la Corne de l'Afrique. Ces efforts doivent être renforcés pour viser les actes en mer et sur terre et doivent être associés à l'établissement de l'état de droit et au renforcement des capacités du Gouvernement somalien dans ce domaine.

Le Maroc est solidaire du peuple somalien et appuie son aspiration légitime à la paix et à la stabilité. Mon pays demeure attaché au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de l'unité nationale de la Somalie. Toutefois, la poursuite et la réalisation de ces objectifs passent par le dialogue inclusif, la volonté de réconciliation et le respect des engagements pris dans l'accord de paix, la feuille de route et l'Accord de Kampala pour l'achèvement de la transition. Dans ce contexte, nous appelons toutes les parties à intensifier les efforts afin de finaliser le projet de constitution et créer les conditions d'un bon déroulement des élections. Ces échéances sont déterminantes pour ouvrir des perspectives rassurantes et prometteuses pour la période post-transition.

La Somalie se trouve à un moment critique et crucial. C'est l'un des constats partagés par l'ensemble des membres du Conseil de sécurité. Les Somaliens, toutes tendances confondues, sont appelés à transcender leurs divergences et à mettre la paix, la stabilité, la réconciliation et l'unité de leur pays au-dessus de leurs ambitions personnelles et au-dessus de leurs divergences partisanes. Ils sont appelés à faire la démonstration de leur volonté politique à s'unir pour faire face aux défis du terrorisme, de l'insécurité et des atteintes à l'unité du pays.

La Somalie doit beaucoup aux Nations Unies et à la communauté internationale pour les progrès réalisés à ce jour dans les domaines politiques autant que sécuritaires, et pour l'aide généreusement apportée aux populations déplacées.

Nous saluons plus particulièrement les efforts de la Mission de l'Union africaine en Somalie ainsi que les efforts déployés par le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, installé depuis le 24 février à Mogadiscio, et du Comité des sanctions présidé par l'Ambassadeur de l'Inde.

Mais plus de solidarité et plus d'engagement de la part de la communauté internationale sont requis pour faire de la phase cruciale qui suit immédiatement la fin de la transition une période de préservation des acquis et de leur consolidation. Le Maroc et, avec lui, l'ensemble du continent africain, se tient prêt à continuer ses efforts pour appuyer le peuple somalien dans sa quête de stabilité, d'unité et de réconciliation.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la tenue de ce débat à trois mois seulement de la fin de la période de transition en août 2012. Permettez-moi également de saluer pour leurs interventions S. E. Cheikh Charif Cheikh Ahmed, Président du Gouvernement fédéral de transition, et le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie,

M. Augustine Mahiga, dont le rapport nous expose très clairement la situation et les défis actuels.

Tout en notant avec optimisme les progrès réalisés dans l'exécution de certaines tâches énoncées dans la feuille de route, nous comprenons que la conjoncture politique, militaire et humanitaire actuelle en Somalie n'est exempte ni de dangers ni de difficultés. Compte tenu de la fragilité de la situation, il faut redoubler d'efforts afin de consolider les acquis dans différents domaines, jeter les bases du rétablissement de la paix et de la stabilité et favoriser un développement économique et social durable.

Bien que les conditions de sécurité se soient améliorées, notamment à Mogadiscio, dans les environs de la ville et dans certaines régions du sud et du centre de la Somalie, la situation demeure instable. En dépit des avancées des forces somaliennes et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), les attaques terroristes d'Al-Chabab continuent de poser une menace grave aux Institutions fédérales de transition, aux forces de l'AMISOM et au processus politique lui-même.

Il s'avère de plus en plus nécessaire de bien utiliser les mécanismes mis en place par l'Organisation, y compris le régime envisagé dans les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) en vue d'imposer les mesures appropriées contre les agents internes et externes qui cherchent à saper le processus de paix et de réconciliation en Somalie; d'identifier les chefs des groupes armés qui font obstruction à la fourniture de l'assistance humanitaire, à son accès et à sa distribution; et d'appliquer les sanctions nécessaires pour freiner le commerce du charbon de bois. Il est également indispensable d'intensifier la surveillance et l'identification des violations de l'embargo sur les armes et d'imposer des sanctions sélectives, selon que de besoin, afin de réduire les conséquences potentielles de cet état de choses dans le contexte somalien.

Nous reconnaissons la contribution considérable de l'AMISOM à la recherche de la paix en Somalie. Nous notons les progrès réalisés à la suite de l'élargissement de l'AMISOM après l'adoption de la résolution 2036 (2012) et de son déploiement au-delà de Mogadiscio pour la première fois depuis sa mise en place. Néanmoins, nous devons persévérer dans nos efforts afin de parvenir à établir une présence dans les quatre secteurs créés en vertu du concept stratégique. Il est également primordial de continuer à fournir des équipements et une assistance technique, de financer la rémunération des contingents et également de financer la Mission sans conditions préalables par le biais du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'AMISOM.

De même, il faut fournir davantage de ressources techniques, financières et de formation aux forces du Gouvernement fédéral de transition afin que celles-ci puissent se déployer sur terre et sur mer et jouer un rôle plus important dans les opérations en cours.

Dans une perspective à long terme, toute solution stable et durable au problème de la piraterie au large des côtes somaliennes doit s'inscrire dans des initiatives plus larges axées sur le renforcement des capacités institutionnelles nationales, et dans le cadre de cette solution, les composantes économiques, de sécurité, judiciaires et pénales devront être mises en œuvre de manière simultanée.

Il faut harmoniser et synchroniser les efforts politiques et militaires en vue d'instaurer une véritable stabilisation de la situation en Somalie. C'est pourquoi nous croyons qu'il importe d'appuyer les efforts du Gouvernement fédéral de transition visant à arriver jusqu'aux zones nouvellement reprises, et en particulier la politique nationale de réconciliation et de stabilisation des zones libérées dans le sud et le centre du pays.

Face à la fin imminente de la période de transition, les dirigeants somaliens doivent coopérer pour mettre de côté leurs divisions en mettant les intérêts du peuple somalien avant leurs intérêts personnels, et achever ainsi la mise en œuvre de la feuille de route dans les délais impartis. Un engagement dans ce sens préparera la voie vers un règlement général et durable de la situation en Somalie à ce stade critique du processus politique.

Si le Gouvernement fédéral de transition a la responsabilité première du rétablissement de la sécurité, de la stabilité politique, de l'état de droit et du développement économique, il est indispensable que la communauté internationale continue à appuyer le renforcement des institutions et des capacités nationales. La prochaine conférence sur la Somalie, qui doit se tenir à Istanbul, sera un espace privilégié propice à l'examen des défis immédiats qui confrontent la Somalie et au lancement de la planification des solutions à long terme qui créeraient les conditions nécessaires à un développement économique et social durable.

Pour terminer, j'exhorte les autorités somaliennes et les autres acteurs compétents à continuer de jouer un rôle constructif et à s'acquitter de leurs obligations en appliquant la feuille de route afin de pouvoir respecter l'échéance fixée pour la fin de la période de transition, en août. Il faut maintenir l'élan en faveur d'une Somalie stable et plus forte et préserver cette vision en tant qu'objectif prioritaire à long terme.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial, M. Augustine Mahiga, de son exposé et de son analyse très utiles. Je remercie également S. E. le Président Cheikh Charif Cheikh Ahmed de sa présence et de sa déclaration.

Le Portugal se félicite des progrès accomplis à ce jour dans l'application de la feuille de route de Kampala. Nous sommes toutefois préoccupés par les retards enregistrés dans l'exécution de certaines tâches essentielles, ainsi que par les conséquences défavorables de l'impasse prolongée dans laquelle se trouve le Parlement fédéral de transition. À trois mois seulement de la fin de la période de transition politique en Somalie, nous devons réaffirmer qu'il revient aux dirigeants somaliens de saisir cette occasion et d'honorer leurs engagements afin de respecter l'échéance du 20 août.

Les autorités somaliennes doivent absolument appliquer les Principes de Garowe, qui constituent un cadre solide pour la voie à suivre pour la mise en place de nouvelles institutions et pour l'adoption en toute transparence d'une nouvelle constitution par une assemblée constituante représentative. La constitution, qui sera soumise à un référendum national en temps voulu, doit être fondée sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment les droits de la femme et des membres de groupes minoritaires, et créer un cadre permettant à tous les Somaliens de participer à la vie publique. Dans le même temps, il est essentiel de veiller à ce que la population ait accès à des services de base et que ceux-ci soient assurés, afin de promouvoir une paix et un développement durables, de mettre en place un gouvernement efficace et de rétablir un pouvoir judiciaire indépendant.

Même s'il est évident que la communauté internationale est déterminée à continuer de venir en aide aux Somaliens, comme le prouvent le travail infatigable du Représentant spécial du Secrétaire général, dont je tiens à saluer les efforts, et la prochaine conférence d'Istanbul qui se tiendra le 31 mai et le 1er juin, ainsi que la réunion du Groupe de contact international sur la Somalie prévue les 2 et 3 juillet à Rome, c'est aux Somaliens qu'il incombe de trouver une solution politique. Le Portugal partage l'avis du Secrétaire général selon lequel il faut prendre des mesures appropriées contre ceux qui entravent ou empêchent la réalisation de progrès.

Le Portugal reconnaît et salue le rôle décisif joué par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour rétablir la sécurité dans le pays. L'adoption de la résolution 2036 (2012) et le renforcement notable de l'AMISOM autorisé par cette résolution illustrent clairement l'importance et le bien-fondé d'un appui soutenu et de taille pour permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat. Par l'intermédiaire de l'ONU et de l'Union européenne, le Portugal continuera d'appuyer l'AMISOM.

À cet égard, j'invite les nouveaux pays fournisseurs de contingents à intégrer pleinement leurs forces à la structure de commandement et de contrôle de l'AMISOM, conformément à la résolution que je viens de mentionner. Je voudrais également appeler d'autres donateurs à contribuer au financement durable de l'AMISOM et à fournir des multiplicateurs de force pour permettre à la Mission de fonctionner de manière efficace.

En outre, je tiens à signaler les efforts déployés à ce jour par tous les partenaires participant à des opérations militaires en Somalie pour réduire l'incidence néfaste de l'intervention militaire sur les civils somaliens et protéger les droits de l'homme. Je les encourage à continuer de le faire.

L'attachement indéfectible des autorités somaliennes à une gouvernance efficace et à la sécurité est essentiel pour consolider les résultats militaires obtenus par l'AMISOM sur le terrain et pour assurer la gouvernance des territoires auparavant contrôlés par Al-Chabab. Nous saisissons cette occasion pour demander aux institutions fédérales de transition de prendre pleinement en charge ce processus. Par l'intermédiaire de la Mission de formation de l'Union européenne, à laquelle le Portugal fournira 16 contingents militaires en 2012, nous continuerons d'appuyer le développement des forces de sécurité nationales somaliennes. Nous encourageons les donateurs à s'associer à ce processus.

De même, nous rappelons l'importance de continuer à fournir un appui et une aide humanitaire à la Somalie. Nous sommes préoccupés par

l'appauvrissement de la population en raison du conflit actuel et de la sécheresse persistante, ainsi que par les répercussions de cette situation, tel le nombre croissant de réfugiés dans la région. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2012/283), la situation humanitaire demeure fragile et les progrès actuels sont toujours réversibles. Le Portugal appelle toutes les parties à faire en sorte que l'aide humanitaire puisse être acheminée sans entrave et intégralement dans tout le pays pour parvenir aux personnes vulnérables.

Si des progrès sont accomplis en matière de sécurité et sur le plan politique, les résultats obtenus à ce jour en Somalie ne pourront être consolidés que si toutes les parties prenantes continuent de rechercher une réponse multidimensionnelle aux causes profondes de l'instabilité dans le pays, y compris en garantissant la stabilité au niveau local, et en redoublant d'efforts pour s'attaquer aux menaces posées par la piraterie et le terrorisme.

Le Portugal a toujours affirmé que la piraterie était un problème de criminalité organisée, qui trouve son origine sur le territoire somalien. Ses causes sont liées au conflit qui a dévasté la Somalie pendant plus de deux décennies et a sévèrement appauvri la population, en particulier les communautés côtières. Nous sommes particulièrement préoccupés par la multiplication des actes de piraterie dans tout l'océan Indien, qui s'étendent désormais au sud jusqu'aux côtes mozambicaines et à l'est vers les côtes indiennes.

Enfin, je voudrais souligner que le temps presse. Comme l'a clairement dit le Secrétaire général, malgré les obstacles, il existe une véritable possibilité de faire entrer le pays dans une nouvelle phase du processus politique. Pour cela, les responsables somaliens doivent unir leurs efforts pour achever la transition en août.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue au Président du Gouvernement fédéral de transition, S. E. Cheikh Charif Cheikh Ahmed et à saluer sa présence, qui réaffirme sa détermination à lutter pour régler le conflit qui détruit le pays depuis de nombreuses années. Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Augustine Mahiga, d'avoir présenté le rapport dont nous sommes saisis (S/2012/283) et pour ses efforts inlassables à la tête du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

En l'espace de quelques mois, nous avons observé des signes encourageants et des faits importants et positifs en Somalie, en particulier compte tenu de la situation de ce pays ces dernières années. Nous sommes conscients que les mois à venir marqueront peut-être un tournant en Somalie et, par conséquent, dans toute la Corne de l'Afrique.

Le Guatemala attache du prix aux efforts déployés à ce jour, qui pourraient être le début d'une nouvelle phase dans la recherche de stabilité et de paix. Nos propres expériences passées nous font prendre conscience de la nécessité de prendre des mesures énergiques et résolues et de ne tolérer aucun obstacle à la réalisation des objectifs fixés. Je voudrais faire quelques remarques spécifiques.

Concernant l'application de la feuille de route, ma délégation estime que la rédaction et l'adoption de la nouvelle constitution sont une priorité. L'adoption de la constitution constitue également le point de départ de la réconciliation nationale. Nous saluons les efforts visant à former une assemblée constituante, une condition essentielle pour assurer le succès de ce processus. La nouvelle constitution provisoire doit tenir compte des aspirations de tous les Somaliens et répondre aux normes internationales en matière de droits de l'homme, y compris les droits de la femme et de l'enfant.

L'élection des membres de l'Assemblée constituante et du nouveau Parlement revêt une importance cruciale. La crédibilité et la légitimité de ces organes en dépendent. Les membres doivent refléter la grande diversité du peuple somalien.

Le Guatemala estime qu'il est essentiel de mettre fin à la période de transition le 20 août, tel que prévu dans la feuille de route et réaffirmé par les Conférences de Garowe I et II et la réunion de Gaalkacyo. Nous convenons avec le Représentant spécial du Secrétaire général que cette transition doit être menée par les Somaliens eux-mêmes. Dans le même temps, le peuple somalien doit savoir que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, l'accompagnera tout au long du processus de paix.

À l'instar d'autres délégations, nous avons pris note de la lettre conjointe de l'ONU, de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. La résolution 2036 (2012) confirme la décision du Conseil de sécurité de prendre des mesures à l'encontre des acteurs de l'intérieur et de l'extérieur qui participent à des activités visant à saper le

processus de paix. Ma délégation appuiera toutes les mesures qui s'avéreront nécessaires pour assurer la pleine mise en œuvre de la feuille de route d'ici au 20 août. Il ne peut y avoir d'autre prorogation.

En ce qui concerne la stratégie de sécurité, nous estimons que le processus de paix est tributaire en grande partie de l'instauration d'un climat de sécurité sur une plus large superficie du territoire somalien. À notre avis, la coordination stratégique et l'expansion multisectorielle des opérations de l'AMISOM ont donné des résultats positifs. Nous espérons que le déploiement dans les différents secteurs s'effectuera en temps voulu, tel qu'indiqué au paragraphe 91 du rapport du Secrétaire général. Nous appuyons sans réserve l'expansion et la mise en œuvre des plans de stabilisation dans les zones récemment reprises. La mise en place d'administrations locales en vue de fournir des services de base aux populations de ces régions sera capitale. Nous remercions tous les partenaires internationaux de leur appui constant à la Somalie, en particulier les pays contributeurs de contingents, pour les sacrifices qu'ils ont consentis, ainsi que les pays donateurs.

Pour que le processus politique puisse se poursuivre, nous devons redoubler d'efforts pour éradiquer le terrorisme. En dépit des succès enregistrés par l'AMISOM dans le cadre de ses opérations militaires, Al-Chabab continue de représenter une menace en lançant des attaques contre d'innocents Somaliens et d'autres cibles. La piraterie au large des côtes somaliennes et du golfe d'Aden constitue toujours une grave menace pour la sécurité maritime et le développement économique des pays de la région. Nous réaffirmons que la piraterie est une conséquence des difficultés auxquelles la Somalie est confrontée sur terre. C'est pourquoi il est si important que le Conseil de sécurité aide la Somalie à s'attaquer aux causes profondes de la piraterie. Même si le nombre d'attaques couronnées de succès a baissé grâce aux mesures concrètes qui ont été prises, il est préoccupant de constater que la piraterie demeure une entreprise criminelle bien rodée, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, et que les attaques de pirates et les prises d'otages restent nombreuses, même dans des zones situées loin des côtes somaliennes.

S'agissant de la situation humanitaire, certes, nous nous réjouissons de ce qu'il n'y ait plus de famine en Somalie, mais la situation demeure fragile. Nous espérons qu'au fur et à mesure que la situation en matière de sécurité s'améliorera, les conditions seront de plus en plus favorables aux activités humanitaires, d'autant plus que le mouvement Al-Chabab continue d'empêcher certaines organisations humanitaires d'intervenir dans les zones qui sont sous son contrôle, ce qui entrave considérablement la fourniture de l'aide aux populations qui en ont besoin. La communauté internationale doit faire preuve d'une plus grande solidarité avec le peuple somalien en matière d'aide humanitaire.

Nous restons particulièrement préoccupés par le sort des femmes et des enfants somaliens, dont beaucoup sont exposés à des niveaux élevés de violence sexuelle et sexiste. Nous exhortons la communauté internationale à continuer d'apporter son aide vitale à ces populations et à toutes celles qui en ont besoin en Somalie et dans les pays voisins.

Pour terminer, nous savons gré au Gouvernement turc et au Secrétaire général d'avoir convoqué la prochaine Conférence d'Istanbul à un moment aussi opportun pour la Somalie. Notre pays sera représenté à cette réunion.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Président Cheikh Charif Cheikh Ahmed. Sa participation à la séance d'aujourd'hui et sa déclaration témoignent de l'engagement des dirigeants du Gouvernement fédéral de transition en faveur de la stabilisation de la situation en Somalie. Je voudrais également remercier M. Augustine Mahiga, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé très instructif.

De toute évidence, le processus politique en Somalie est entré dans une phase décisive à l'approche de la fin de la transition en août. Dans ce contexte, le débat d'aujourd'hui devrait permettre au Conseil de faire le point sur les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre de la feuille de route, de recenser les défis qui se posent et de décider des voies et moyens pour relever ces défis.

Au cours de l'année écoulée, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), le Gouvernement fédéral de transition et les forces alliées ont réalisé des progrès importants dans le secteur de la sécurité. Même si Al-Chabab a perpétré plusieurs attentats spectaculaires, les avancées enregistrées sur le plan de la sécurité ont été pour l'essentiel consolidées à Mogadiscio, ce qui a facilité la reprise des activités économiques. Le transfert du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie à Mogadiscio en janvier

a été un jalon important à cet égard. Les forces de sécurité, dirigées par l'AMISOM et appuyées par les troupes kényanes et éthiopiennes, ont également repris plusieurs zones qui étaient sous le contrôle d'Al-Chabab dans le sud et le centre de la Somalie. À cet égard, le renforcement de l'AMISOM, grâce à des ressources plus prévisibles et plus durables conformément à la résolution 2036 (2012), devrait permettre de remporter d'autres victoires sur Al-Chabab.

Néanmoins, Al-Chabab demeure une force puissante et, compte tenu de sa récente alliance à Al-Qaida, continue de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité en Somalie et dans l'ensemble de la région. Les récentes attaques menées à Mogadiscio et dans le sud de la Somalie attestent de sa capacité d'action. Il faut donc accélérer le processus de stabilisation et de réconciliation dans les zones libérées et bloquer les sources de revenus et d'approvisionnement en armes d'Al-Chabab. Toutes les parties doivent appliquer strictement les mesures interdisant le commerce du charbon de bois, conformément à la résolution 2036 (2012). Nous avons pris note du fait que le Gouvernement fédéral de transition a mis en place des comités de sécurité de district dans le cadre de ses efforts pour établir une présence dans les zones libérées. Nous estimons que l'adoption d'un plan national de sécurité et de stabilisation facilitera la stabilisation et la réconciliation dans ces zones et, par conséquent, elle doit intervenir le plus rapidement possible.

Compte tenu de la situation précaire sur le plan de la sécurité, il reste indispensable que nous continuions d'appuyer l'AMISOM, en plus de renforcer les capacités des forces de sécurité somaliennes. Nous avons pris note de la progression du déploiement des effectifs autorisés de l'AMISOM vers le déploiement complet et de ses plans en la matière. Nous félicitons les pays fournisseurs de contingents des engagements qu'ils ont pris à cet égard et espérons que le Conseil accroîtra encore son appui à l'AMISOM conformément aux recommandations de l'Union africaine. L'Inde, pour sa part, a versé en 2011 une contribution non préaffectée de 2 millions de dollars à l'Union africaine et au Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM, et elle versera cette année une autre contribution d'un million de dollars.

Les acquis obtenus sur le plan de la sécurité doivent s'accompagner de progrès sur le volet politique. Nous espérons que les Institutions fédérales de transition et les autres parties prenantes en Somalie coopèreront pleinement et mettront en œuvre dans des délais impartis les décisions de la première et de la deuxième Conférences nationales consultatives de Garowe sur la Constitution en Somalie. À cet égard, nous avons pris note des efforts déployés actuellement à Mogadiscio et dans les régions, que nous espérons les plus larges possibles afin que tous puissent participer au processus, sur la base de la structure sociale traditionnelle et avec l'intégration des autorités régionales existantes au système fédéral.

Le problème de la piraterie et de la prise d'otages au large des côtes de Somalie demeure pour l'Inde une source de profonde préoccupation. En dépit des mesures prises pour lutter contre la piraterie, le nombre des tentatives d'attaques de pirates a augmenté de 65 % en 2011. Les pirates détiennent actuellement 16 navires et près de 300 otages. Nous voudrions donc répéter qu'il est nécessaire que la communauté internationale adopte une stratégie globale de lutte contre la piraterie qui porte également sur les conditions inhumaines dans lesquelles les pirates détiennent les otages.

Pour terminer, je voudrais dire qu'à l'approche de la fin de la période de transition en Somalie, la communauté internationale, et l'ONU en particulier, devra continuer de faire preuve de vigilance à l'égard des forces susceptibles de porter atteinte au processus. La communauté internationale devra également continuer de travailler avec les parties prenantes en Somalie et fournir une assistance dans les domaines politique, sécuritaire et humanitaire, en fonction de la demande qu'en feront les autorités somaliennes après la transition. Comme l'a fait observer le Secrétaire général, l'investissement de la communauté internationale à cet égard sera fondamental pour le relèvement et le développement à long terme de la Somalie. À ce sujet, nous nous félicitons de la conférence qui se tiendra dans le courant de ce mois à Istanbul, et dont nous espérons qu'elle fera fond sur les avancées réalisées à la Conférence de Londres en février.

L'Inde continuera, pour sa part, à œuvrer de concert avec toutes les parties prenantes pour la stabilisation de la situation en Somalie. Elle continuera également à apporter son appui au renforcement des capacités des institutions nationales somaliennes par le biais de la mise en valeur des ressources humaines. Nous avons récemment accru le nombre de bourses attribuées aux étudiants et experts somaliens. Nous

poursuivrons également notre coopération dans le secteur des technologies de l'information en Somalie.

Nous espérons que, grâce à nos efforts collectifs, le peuple somalien sera en mesure de tourner en août une page de son histoire et d'instaurer durablement la paix et la stabilité dans le pays.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Mahiga, de son exposé. Je souhaite également la bienvenue à la présente séance au Président du Gouvernement fédéral de transition de Somalie, S. E. M. Cheikh Charif Cheikh Ahmed.

Le processus de paix somalien est actuellement dans une phase cruciale. Nous nous félicitons des progrès réguliers accomplis dans l'application de la feuille de route établie pour mener à bien la période de transition, des avancées enregistrées dans les efforts d'élaboration d'une constitution et d'organisation d'élections parlementaires, des points marqués sur le plan militaire et de l'amélioration notable de la situation humanitaire dans le pays. Nous notons aussi que le processus de paix continue d'être aux prises avec de nombreuses difficultés. Les tensions se sont accrues au sein du Parlement fédéral de transition, ce qui a eu des effets néfastes sur l'application de la feuille de route. Le risque que de nouveaux conflits éclatent se fait jour dans plusieurs régions. Et la situation humanitaire en Somalie reste précaire.

La Chine estime que la réconciliation nationale est la seule manière de rétablir la paix et la stabilité en Somalie. Nous appuyons la Somalie dans la poursuite de la mise en œuvre de la Charte fédérale de transition, de l'Accord de Djibouti, de l'Accord de Kampala et des Principes de Garowe, et afin qu'elle applique pleinement la feuille de route et mène à bien la période de transition dans les délais. Nous espérons que les différentes parties somaliennes mettront les intérêts du pays et de sa population au premier plan et que, dans un esprit de solidarité et de réconciliation, elles surmonteront le plus rapidement possible leurs divergences par le dialogue et les consultations afin de ne pas perturber indûment le processus de paix.

Nous appuyons le Gouvernement fédéral de transition dans son intention de renforcer encore ses capacités afin de pouvoir gouverner efficacement tout le territoire somalien, et ce, le plus rapidement possible. Nous espérons que les parties somaliennes renonceront à toute violence et qu'elles se joindront sans condition au processus de paix, dans les meilleurs délais.

Dans les circonstances actuelles, la communauté internationale se doit de continuer d'appuyer les efforts de médiation de l'ONU, de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de soutenir le Gouvernement fédéral de transition dans le renforcement de ses capacités et d'encourager les parties à mettre en œuvre la feuille de route de bonne foi. La Chine a accueilli avec intérêt le rapport de l'Union africaine publié le 20 mars sur sa Mission en Somalie. Nous espérons que l'ONU continuera de renforcer l'appui logistique qu'elle fournit à la Mission et de mettre efficacement en œuvre la résolution 2036 (2012). Nous nous félicitons du succès de la Conférence de Londres sur la Somalie et escomptons les mêmes résultats positifs à la conférence qui doit se tenir au courant de ce mois à Istanbul.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue au Conseil de sécurité à S. E. le Président Cheikh Charif Cheikh Ahmed, que nous remercions de son exposé. Nos remerciements vont également au Représentant spécial du Secrétaire général, Augustine Mahiga, et à son équipe pour l'important travail qu'ils effectuent en Somalie.

Alors qu'approche la fin de la période de transition, dans trois mois, une nouvelle page de l'histoire de la Somalie est tournée. Nous partageons tous l'espoir que le mois d'août s'avérera propice pour ce qui est de la fin du conflit et de l'instauration d'une paix durable en Somalie.

Un consensus politique national entre toutes les parties prenantes en Somalie est essentiel si l'on veut inaugurer une nouvelle ère. Nous saluons les progrès réalisés aux deux Conférences tenues à Garowe et aux réunions de suivi en vue de la mise en place d'un gouvernement représentatif après la transition en Somalie conformément à la Charte fédérale de transition, à l'Accord de Djibouti, à l'Accord de Kampala et à la feuille de route établie pour mener à bien la transition.

Chaque étape de ce difficile périple est inappréciable, car la progression dans la voie d'une évolution constitutionnelle et de l'édification d'un État est semée d'embûche. Nul ne doit sous-estimer la complexité du règlement de questions aussi épineuses et complexes que celles de la nature du fédéralisme, de

la codification des traditions religieuses et tribales et de la composition de l'Assemblée constituante. Nous voudrions donc envoyer, en cette heure cruciale, un message d'encouragement et de solidarité au peuple somalien et à ses dirigeants.

De même, il est également essentiel que toutes les parties prenantes en Somalie saisissent ce moment de l'histoire, qu'elles dépassent leurs divergences et qu'elles œuvrent à l'élaboration d'un accord plus large sur les questions de la feuille de route en suspens. Il ne faut pas laisser passer l'occasion unique qui se présente sous la forme de l'unanimité qui s'est faite à l'égard des grandes lignes du régime de gouvernance et du cadre politique futurs, et de l'engagement soutenu de la communauté internationale.

Les progrès politiques accomplis en Somalie demeureront précaires s'ils ne s'accompagnent pas d'acquis dans le domaine de la sécurité. Le rôle joué par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) dans la sécurité et le développement du pays, et la consolidation subséquente des avancées politiques, est absolument crucial. L'Union africaine et les pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM méritent qu'on leur rende un hommage particulier et qu'on leur apporte toute l'assistance possible. Nous saluons le rôle accru de l'AMISOM dans l'amélioration de l'efficacité des forces somaliennes.

Le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la Somalie (S/212/283) souligne à juste titre comment la pénurie des ressources porte atteinte aux progrès d'intégration des forces armées somaliennes, de mise en place d'un système de police civile et d'un système judiciaire, et de programmes destinés aux combattants démobilisés. Le Secrétaire général a également souligné le fait que, outre l'impasse dans laquelle se trouve le Parlement fédéral de transition, le manque de ressources entrave également la mise en œuvre harmonieuse de la feuille de route. Tout en nous félicitant de toutes les contributions financières faites en faveur de la Somalie, nous espérons que la question des ressources recevra toute l'attention requise, comme l'a justement souligné le Président Ahmed, qui a demandé d'apporter un appui financier à diverses institutions somaliennes et d'appuyer le renforcement de leurs capacités.

Le Pakistan est favorable à une approche globale pour lutter contre la piraterie maritime au large des côtes somaliennes et dans le golfe d'Aden. Nous avons toujours insisté sur la nécessité de contrer cette menace en s'attaquant à ses causes profondes, qui comprennent, entre autres, le ralentissement économique, le chômage et les dommages causés à l'environnement des zones côtières somaliennes. Pour lutter contre la piraterie, nous sommes favorables à ce que l'AMISOM soit dotée d'une composante maritime, et nous appuyons les actions menées par la coalition navale internationale contre la piraterie. Le Pakistan participe activement à cette coalition. Nous demandons également de ne pas perdre de vue le sort de nombreux otages, dont des ressortissants pakistanais, détenus par les pirates et de faire en sorte qu'ils soient rapidement libérés. Toute aide que le Gouvernement somalien pourrait éventuellement apporter à cet égard serait fort appréciée. La nation pakistanaise tout entière se préoccupe du sort de ces otages. Le Président du Pakistan, S. E. M. Asif Ali Zardari, supervise personnellement les efforts déployés pour les libérer.

Nous partageons les préoccupations exprimées par les orateurs précédents au sujet de la situation humanitaire en Somalie. Malgré l'amélioration de la situation concernant la famine, il subsiste des problèmes humanitaires qui nécessitent notre attention soutenue.

Pour finir, nous saluons l'initiative de la Turquie d'accueillir la prochaine conférence d'Istanbul sur la Somalie. Nous espérons que l'événement contribuera à la réalisation des aspirations du peuple somalien à une vie et un avenir meilleurs. Nous espérons également qu'il permettra de promouvoir l'objectif de paix et de stabilité à long terme en Somalie, et ce, dans le plein respect de son unité, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Nous souhaitons plein succès à cette initiative.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Azerbaïdjan.

Tout d'abord, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Cheikh Charif Cheikh Ahmed, Président du Gouvernement fédéral de transition de la République somalienne, et le remercie de sa déclaration. Nous sommes également reconnaissants au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Augustine Mahiga, de son exposé et de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2012/283).

Je tiens à réitérer aux autorités somaliennes notre ferme appui aux efforts qu'elles déploient pour surmonter les difficultés, parvenir à la réconciliation et bâtir une nation sûre, stable, unie, démocratique et

prospère. L'Azerbaïdjan insiste sur l'importance de l'attachement fort et cohérent du Conseil de sécurité et de l'ensemble de la communauté internationale à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'indépendance politique et à l'unité de la Somalie.

Nous saluons les progrès réalisés ces derniers mois sur le plan politique et en matière de sécurité en Somalie, ce qui confirme l'engagement du Gouvernement fédéral de transition en faveur de l'application de la feuille de route pour mener à bien la transition. Nous trouvons encourageant que, en dépit de quelques difficultés et retards, l'application de la feuille de route se poursuit. Des tâches considérables ont été accomplies. Comme le note le Secrétaire général dans son rapport, c'est le moment ou jamais de faire entrer le pays dans une nouvelle phase du processus politique.

Il est évident que la Somalie est elle-même responsable de sa paix, de sa stabilité, de son développement et de sa prospérité et que les dirigeants et tous les acteurs politiques somaliens doivent s'unir pour mettre fin à la transition en août et relever les défis à venir. Dans le même temps, la poursuite d'un appui international au processus demeure essentielle.

L'Azerbaïdjan félicite l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les pays fournisseurs de contingents de rester déterminés à instaurer la paix et la stabilité dans le pays. Nous nous félicitons de la consolidation du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Je voudrais également rendre hommage à l'Organisation de la coopération islamique pour sa contribution à la réalisation de la paix et de la réconciliation nationale en Somalie et d'avoir mobilisé l'aide nécessaire pour répondre aux besoins urgents des populations touchées par la crise humanitaire dans ce pays.

Le Groupe de contact international sur la Somalie et la Conférence de Londres ont tous les deux souligné la nécessité d'une action contre les perturbateurs du processus de paix. Il est crucial de continuer à déployer tous les efforts nécessaires pour lutter efficacement contre les menaces et les défis qui pèsent sur la bonne l'application de la feuille de route, notamment en promouvant et en appliquant des mesures contre les acteurs ou groupes internes et externes qui cherchent à saper ou à bloquer le processus de paix en Somalie.

Les attaques peu conventionnelles des Chabab sont un sujet de grave préoccupation, tout comme l'annonce du renforcement de leur alliance avec Al-Qaida et d'autres milices du pays. Même si les forces somaliennes et l'AMISOM continuent de gagner du terrain, il est essentiel, entre autres mesures, de continuer de les aider à se doter des moyens nécessaires pour combattre et prévenir efficacement ces attaques asymétriques et pour améliorer la sécurité des civils.

La paix durable tant attendue en Somalie exige le relèvement économique du pays grâce à des efforts nationaux et internationaux intégrés. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général sur le fait que la fin de la transition doit encourager la communauté internationale à investir sérieusement dans le relèvement et le développement à long terme de la Somalie. Nous ne doutons pas que la conférence d'Istanbul et ses conclusions marqueront un autre tournant dans la collaboration internationale aux fins de la paix et du développement en Somalie.

La situation humanitaire en Somalie exige une attention constante. Nous soulignons l'importance de fournir un appui durable à la Somalie à cet égard, ainsi que la nécessité de redoubler d'efforts pour trouver des solutions à long terme pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autres noms inscrits sur la liste des orateurs. J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 40.